



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

**26<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 3 octobre 2013, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Ashe ..... (Antigua-et-Barbuda)

*En l'absence du Président, M. Tommo Monthe (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

## Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

### Point 21 de l'ordre du jour (suite)

#### Mondialisation et interdépendance

#### e) Migrations internationales et développement

##### Rapport du Secrétaire général (A/68/190)

##### Note du Secrétaire général (A/68/162)

**M. Brown** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole dans le présent Dialogue de haut niveau au nom du Gouvernement jamaïcain. Nous tenons à remercier le Secrétaire général de son rapport très complet sur les migrations internationales et le développement (A/68/190) et à féliciter les organisations compétentes, comme l'Organisation internationale pour les migrations et le Groupe mondial sur la migration, pour leurs inestimables contributions, sans lesquelles cet important dialogue de haut niveau n'aurait pas été possible.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/68/PV.25).

Depuis le premier Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur le sujet, en 2006, la Jamaïque a fait la preuve de sa détermination à tirer pleinement parti des avantages des migrations tout en en réduisant au minimum les difficultés qui y sont associées, grâce à des activités nationales et internationales visant à autonomiser les migrants, à protéger leurs droits et à régler les questions diverses et complexes relatives à la migration. Depuis 2006, la Jamaïque, comme d'ailleurs toute la communauté internationale, a dû faire face aux répercussions que des problèmes nouveaux tels que la dégradation de l'environnement, la traite des êtres humains et les effets des changements climatiques ont sur les migrations.

Nous avons tout mis en oeuvre pour inclure ces questions dans le débat national et pour définir des stratégies permettant à la migration d'être avantageuse pour les pays d'origine, de destination et de transit, et, surtout, pour les migrants eux-mêmes. Ces stratégies consistent entre autres à mener des actions pour protéger les droits de l'homme de tous les migrants, et notamment pour éliminer l'exploitation des migrants – dont la traite des êtres humains est un exemple flagrant –; à intégrer la migration à l'agenda du développement; à renforcer

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-49794(F)



Document adapté

Merci de recycler



la base de données factuelles sur la migration, ce qui permettra de veiller à ce que les données sur lesquelles sont basées les politiques et programmes soient à jour et pertinentes; et à renforcer les partenariats pour la migration et la coopération, notamment en intensifiant les partenariats avec les diasporas. Ce faisant, le Gouvernement jamaïcain a à cœur de créer un environnement qui respecte les droits de l'homme et la dignité de tous les migrants, en conformité avec la Constitution jamaïcaine et ses obligations internationales. Le cadre législatif pour ce faire est en place et il est conçu pour promouvoir la cohérence, la coordination et l'harmonisation, ce qui permet de protéger tous les résidents, y compris les migrants.

Le Gouvernement jamaïcain a également élaboré des stratégies pour améliorer sa capacité de superviser et de gérer les migrations internationales, conformément aux priorités du pays en matière du développement socioéconomique, telles que présentées dans son plan national de développement, Vision 2030. L'assistance apportée par la communauté internationale des donateurs a été inestimable pour la formulation de cette politique et nous tenons à remercier tous nos partenaires dans ce processus. À cet égard, le Gouvernement a défini une politique et un plan d'action nationaux sur la migration internationale et le développement qui abordent le large éventail de difficultés et possibilités connues, toutes ne le sont pas encore, associées à la migration. Cette politique a pour objectif de gérer les migrations de manière à intégrer plus efficacement cette problématique dans la planification du développement national. Cela sera accompli en tirant parti du potentiel que recèle la migration au service du développement, afin de servir les intérêts de la société et des migrants grâce à des stratégies de développement durable et de réduction de la pauvreté. La politique et le plan d'action tiennent également compte du fait que les migrations stimulent la création de nouveaux débouchés économiques dans les pays de destination et que les migrants deviennent de véritables agents du développement grâce au transfert de capital humain, social et financier. Nous encourageons les partenaires qui ne l'ont pas encore fait à mettre au point leurs propres plans nationaux et à forger des partenariats aux niveaux national et mondial, ce qui permettra d'améliorer la coopération non seulement entre les États mais également à l'intérieur de chaque État.

La Jamaïque prend acte de la contribution de la migration aux trois piliers – économique, social et environnemental – du développement durable et

reconnaît que les migrants sont des agents potentiels du développement qui sont bien placés pour resserrer la coopération entre les pays d'origine et de destination. À cet égard, nous avons mis au point un profil migratoire étendu, lancé le 4 septembre 2012, dans le cadre du processus global d'élaboration de notre politique nationale. Ce profil, le premier du genre dans les Caraïbes, est un outil déterminant pour améliorer nos connaissances des questions liées à la migration et au développement, renforcer la capacité du Gouvernement de gérer la migration, et combler les lacunes recensées dans la collecte et l'analyse des données migratoires. Nous avons fait de l'amélioration de la gestion de ces données une priorité nationale afin d'aider à la formulation d'une politique de planification fondée sur l'observation des faits.

Nous pensons que les perspectives mondiales en matière de migration et de développement doivent avoir une dimension humaine, et permettre aux pays d'origine et de destination, ainsi qu'aux migrants eux-mêmes, de profiter équitablement des bienfaits de la migration. Le Gouvernement jamaïcain appuie par conséquent les efforts visant à réduire les coûts de la migration des travailleurs. À cet égard, il faut tout faire pour réduire les coûts des transferts de fonds, qui constituent souvent une source de revenus supplémentaire pour les familles restées dans les pays d'origine, leur permettant de se procurer des produits de première nécessité. La Jamaïque reconnaît également que les fonds transférés sont privés, mais appuie les politiques destinées à tirer parti de leur effet sur le développement.

La Jamaïque préconise avec force de mettre en commun les meilleures pratiques s'agissant de la diaspora, en particulier en ce qui concerne l'instauration de mesures incitatives pour encourager les communautés de la diaspora à investir leurs ressources financières et leurs compétences, notamment dans les domaines où des insuffisances ont été décelées, comme les investissements dans la santé et l'éducation. À cet égard, nous convenons que le programme de croissance et de prospérité d'un pays reste incomplet tant qu'il n'a pas acquis la mobilisation et la participation active de la diaspora.

Pour terminer, je voudrais dire que la Jamaïque réaffirme son appui au Dialogue de haut niveau et espère que les conclusions du présent débat permettront de garantir que les migrations internationales sont mesurées et suivies comme il convient pour répondre aux besoins de développement des pays telle la Jamaïque.

Nous espérons également qu'il sera l'occasion d'aborder des questions délicates comme la nécessité de redéfinir et réorienter le débat concernant la fuite des cerveaux, de manière à se pencher plus attentivement sur la question du gain et de la circulation des cerveaux, ou les moyens de gérer les transferts de fonds dans l'intérêt du développement national, de la réduction de la pauvreté et du bien-être social.

**M. Rybakov** (Biélorus) (*parle en russe*) : L'événement de ce jour nous donne à tous une excellente occasion de parler des questions de migrations dans le contexte plus large du programme de développement pour l'après-2015.

Aujourd'hui, les migrations internationales sont un facteur important pour le développement des pays et de régions entières. À cet égard, le Biélorus ne fait pas figure d'exception. Pour mon pays, la politique migratoire est une composante importante de nos processus nationaux de planification du développement. La législation en vigueur, notre politique qui encourage la diversité nationale et culturelle tout comme l'absence de conflits sur les plans national, ethnique ou religieux favorisent le flux de migrants dans notre pays.

Les migrants arrivant en Biélorus jouissent des mêmes droits que les citoyens du pays. La législation du Biélorus en matière de migrations tient compte de l'expérience internationale et des normes et principes juridiques reconnus généralement, notamment les éléments essentiels de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. En 2011, le Biélorus a promulgué une nouvelle version de la loi sur la migration extérieure des travailleurs, en vertu de laquelle tous les travailleurs migrants indépendamment de leur sexe, race, nationalité, langue, religion ou convictions politiques – dans la mesure où ils n'entravent pas la mise en œuvre des objectifs pertinents en matière de travail – disposent de droits égaux d'entrer sur le territoire du Biélorus.

Le Biélorus a adopté et met en œuvre un programme national de sécurité démographique pour la période 2011-2015. Ce programme contient une série de mesures qui ont pour objet de traiter les questions migratoires pour le bon développement national. Afin d'attirer des travailleurs migrants dans notre pays et compte tenu de notre potentiel dans les domaines de l'investissement et de l'éducation, depuis 2012 nous avons réduit la période d'examen des documents relatifs à la délivrance d'un permis de séjour permanent aux

étrangers pour lesquels un employeur a déposé une demande.

Je tiens à souligner que le Biélorus, comme de nombreux autres pays, fait face à un problème dû à l'émigration de ses spécialistes hautement qualifiés, c'est-à-dire à la « fuite des cerveaux ». Nous sommes conscients que la solution à ce problème ne tient pas seulement à des mesures prises au niveau national pour améliorer la situation sociale et économique des catégories pertinentes de la population. Il s'agit également, pour nous, d'établir un partenariat avec les pays de destination, notamment en simplifiant les pratiques d'embauche des spécialistes du Biélorus dans les pays étrangers, ainsi qu'en instaurant une coopération dans le domaine de la formation professionnelle du personnel au Biélorus.

Nous avons élaboré un projet de loi qui prévoit l'octroi d'un permis de séjour permanent aux personnes apatrides qui n'ont pas de pays de résidence permanente et qui se trouvent au Biélorus depuis longtemps. Dans le cadre de ce projet il est prévu que les étrangers qui sont sortis diplômés d'un établissement d'enseignement de la République du Biélorus ne seront pas tenus d'obtenir une autorisation spéciale pour exercer une activité dans notre pays. Il est également prévu que les professionnels dotés de capacités et de compétences exceptionnelles bénéficieront de conditions favorables pour venir au Biélorus et s'y installer.

Le Biélorus souhaite encourager la coopération internationale sur les questions de migration aux niveaux bilatéral, régional et mondial. Nous avons instauré une coopération dynamique avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Avec l'appui de l'OIM, en 2007, nous avons ouvert, à Minsk, un centre national de perfectionnement et de recyclage du personnel dans le cadre de la migration et de la lutte contre la traite des êtres humains. Le centre forme des représentants des institutions nationales et étrangères chargées de l'application des lois. En mai 2013, avec le concours financier de la Fédération de Russie, le centre a accueilli un séminaire pour le Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains, au cours duquel les représentants de différentes régions ont partagé leur expérience en matière législative et d'application de la loi dans le but de prévenir la migration clandestine et de lutter contre la traite des êtres humains.

Cette année, le Biélorus assure la présidence de la Communauté d'États indépendants. À cet égard, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur

la position régionale de ses États Membres sur les questions de migration, qui a été publiée précédemment et a été distribuée en tant que document officiel à la présente session de l'Assemblée générale. Cette position a été élaborée dans le cadre du Dialogue de ce jour et réaffirme le rôle et l'influence de l'ONU dans la formulation des principes fondateurs de la politique migratoire de la Communauté des États et renforce la volonté des États de poursuivre une coopération très vaste en ce qui concerne l'incidence des processus de migration sur le développement durable.

Le Bélarus se félicite des activités du système des Nations Unies sur les questions de migration. Nous sommes satisfaits que les thématiques des migrations et de la protection des droits des migrants aient été inclus dans les nouveaux plans stratégiques des principales institutions de l'Organisation, tels le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF et ONU-Femmes. Cependant, selon nous, il est nécessaire de redynamiser le rôle de l'ONU et d'autres organisations et groupes internationaux afin de créer et de renforcer les réseaux qui traitent des migrations et du développement afin d'identifier les pratiques les plus optimales et de créer une base d'informations destinée aux dirigeants politiques sur les questions de migrations et de développement.

Je suis certain que le Dialogue de ce jour, qui se tient sous les auspices de l'Organisation, facilitera l'examen de ces questions et de beaucoup d'autres liées aux migrations internationales et au développement. Le Bélarus est prêt à mettre tout en œuvre pour contribuer pleinement à ces activités.

**M. Montero** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Avant tout, qu'il me soit permis de présenter les condoléances de Costa Rica aux familles des victimes du naufrage d'un navire au large des côtes italiennes.

Le Costa Rica tient à souligner l'immense optimisme que ce dialogue suscite dans mon pays. La position du Costa Rica à l'égard du Dialogue est le fruit d'un processus de réflexion ouvert et transversal mettant l'accent sur l'approche inclusive et ouverte qui devrait être adoptée lorsqu'il est question des migrations. Les gouvernements ne doivent pas décider ou prendre des mesures sur les migrations sans entendre les voix des migrants, des membres de leur famille, de leurs employeurs et de ceux qui étudient les questions liées aux migrations.

Le Costa Rica est la première destination des migrants en Amérique centrale. L'immigration a été un facteur important des progrès réalisés dans les secteurs clefs tels le commerce, l'agriculture et les infrastructures. En outre, notre culture s'est enrichie grâce à la contribution des migrants. C'est pourquoi nous voudrions inviter les participants au Dialogue à reconnaître sans réserve la contribution des migrations à la construction de nos nations respectives.

En outre, mon pays se caractérise par son attachement résolu à la reconnaissance, à la promotion et à l'application des droits de l'homme.

Depuis de nombreuses années, nous garantissons l'accès des migrants à l'éducation de base, à la santé, au contrôle prénatal, à la cantine scolaire et aux soins, quel que soit leur situation sur le plan migratoire. Le résultat de cette politique nous permet, aujourd'hui, de confirmer que l'accès des migrants à ces services présente de plus grands avantages pour tous. C'est pourquoi le Costa Rica renouvelle son appel pour que, durant cet événement, nous prenions des mesures déterminées en faveur des droits de l'homme de tous les migrants, en reconnaissant de façon irréfutable leur droit d'avoir accès aux services publics. À cet égard, nous appelons l'attention de l'Assemblée sur les réalités auxquelles se heurte un pays comme le Costa Rica pour être en mesure de respecter ses engagements.

Nous sommes un pays de revenu intermédiaire avec des flux importants d'immigrants. Notre souhait de leur fournir des services plus nombreux et meilleurs se trouve néanmoins limité en raison de nos maigres ressources financières. C'est pourquoi la communauté internationale devrait affecter des fonds pour garantir la viabilité économique de ces services. C'est là un impératif pour la réalisation du développement durable. Si nous souhaitons que le binôme migration-développement fonctionne efficacement il est fondamental de dégager davantage de ressources à cette fin. Nous ne pouvons pas agir seuls.

Dans sa recherche de ressources plus importantes pour la migration et le développement, le Costa Rica voudrait proposer à la communauté internationale de promouvoir des mécanismes novateurs bénéfiques aux migrants et aux pays de destination, soit en instaurant des fonds communs, soit en facilitant l'accès aux prêts pour répondre aux besoins des migrants vulnérables et en instaurant d'autres formes de financement de la coopération. Ces propositions figurent dans le document intitulé « Initiative du Costa Rica pour le Dialogue de



haut niveau » qui sera distribué aux participants en temps opportun.

Outre le fait d'accorder davantage de ressources, il est nécessaire que nous élaborions au sein des États des politiques publiques destinées à éliminer les préjugés et les stéréotypes associés aux migrations. Nous devons également nous engager à promouvoir activement une véritable égalité pour tous, y compris les migrants. À cette fin, nous devons prendre en compte la situation réelle et les besoins particuliers des migrants les plus vulnérables, tels les filles et les garçons, les personnes indigentes, les personnes âgées, les handicapés, les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuels, les transgenres et les hermaphrodites, ainsi que les travailleurs temporaires et le personnel domestique. Nous devons élaborer des mesures énergiques pour prévenir, combattre et sanctionner toute violation de leurs droits, notamment, la discrimination et la xénophobie. Nous devons également conjuguer nos efforts pour éviter que les migrants ne deviennent des victimes de crimes comme le trafic ou la traite des êtres humains. Le Costa Rica appelle les participants à veiller à ce que toutes les autorités traitant des problèmes de l'immigration au niveau mondial et régional travaillent en coordination étroite avec tous les acteurs compétents dans ce domaine.

À notre avis, nous n'avons pas besoin d'instaurer une nouvelle entité, nous devons renforcer celles qui existent déjà. À cet égard, nous devons saluer le travail effectué depuis plus de 60 ans sur les migrations par les institutions de l'ONU. Selon nous, il est important que l'action entreprise au sein du Forum mondial sur la migration et le développement contribue aux processus régionaux de consultation. Les activités du Groupe mondial sur la migration devrait également être mieux coordonnées avec celles des équipes de pays des Nations Unies. Il est essentiel de veiller à ce que, dans tous les forums où les questions de migrations sont examinées, nous prenions en compte la voix de la société civile et, bien sûr, celle des migrants eux-mêmes.

Nous devons faire face à de nombreux problèmes pour faire en sorte que les migrations participent au développement. Néanmoins, nous avons réalisé des progrès notables depuis le premier Dialogue de haut niveau. Le Costa Rica est convaincu qu'au cours du présent Dialogue des progrès encore plus importants seront réalisés. C'est pourquoi nous réaffirmons notre espoir de parvenir à des résultats concrets à l'occasion de cet événement de haut niveau.

**M. Holmas** (Norvège) (*parle en anglais*) :  
Je voudrais commencer par exprimer mes sincères condoléances aux nombreuses personnes touchées par la tragédie survenue, de bonne heure ce matin, en mer Méditerranée, au cours de laquelle au moins 130 migrants africains ont péri et de nombreux autres sont portés disparus à la suite du naufrage d'un bateau qui les emmenait en Europe. Au cours des dernières années, plus de 2 000 personnes sont été déclarées mortes après avoir tenté de traverser les mers. Le phénomène mondial croissant des migrants et des personnes fuyant le conflit ou la persécution et qui ont péri en mer souligne l'importance de cette question dans le cadre du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Mais qu'il me soit permis de revenir en un autre lieu. Durant les migrations massives à partir de l'Europe, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, plus d'un quart de la population norvégienne a fui la pauvreté et les difficultés. Leur but était d'avoir une meilleure vie à l'étranger. La plupart des migrants norvégiens sont venus dans ce pays, les États-Unis d'Amérique, où ils ont participé à l'édification d'une nation moderne et prospère. Aujourd'hui, leurs descendants continuent de travailler durement et apportent leur contribution à la société. Ils sont fiers de leur patrie et de leurs racines norvégiennes.

Le jeu Monopoly dispose d'une carte indiquant « Reçu de la part de votre oncle des États-Unis, 1 500 couronnes norvégiennes ». Ce qui s'est passé au cours des décennies précédentes se reproduit de la même façon dans le monde d'aujourd'hui. Mais, à l'époque, l'argent allait à la Norvège, maintenant les envois de fonds vont vers d'autres États.

Depuis l'exode de masse, la Norvège est devenu membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et a l'un des taux d'immigration les plus élevés par habitant. Plus des deux tiers de la croissance de la population norvégienne sont dus à l'immigration. Aujourd'hui, la Norvège dépend des immigrants pour le développement de nombreux secteurs de notre industrie et pour la prestation de services. Dans un monde où les gens se déplacent plus que jamais auparavant, il est de notre responsabilité commune d'optimiser les répercussions positives des migrations internationales sur le développement.

L'histoire des migrations dans mon pays a démontré que la mobilité humaine peut être un moteur essentiel des progrès humains et du développement.

Les migrations sont une chance mais elles comportent également des problèmes et des risques. Une politique appropriée et cohérente doit être mise en œuvre pour que les migrations internationales puissent devenir un meilleur outil pour la réduction de la pauvreté. Cette politique devrait comprendre les éléments suivants

Premièrement, il faudrait des mesures pour assurer une migration sûre, régulière et ordonnée, conformément aux droits de l'homme. Nous avons besoin d'une approche humaine fondée sur les droits. Ainsi, nous devrions accroître les efforts aux niveaux national, régional et mondial pour lutter contre l'exploitation des êtres humains lorsqu'ils sont victime de la traite et du trafic. Nous savons que les femmes sont contraintes à la prostitution, que les enfants sont soumis à l'esclavage, et que les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables. La semaine dernière nous parlions des personnes handicapées qui, comme nous le savons, sont vulnérables dans de telles situations. Nous travaillons en coopération avec des organisations internationales, et nous devons veiller à ce que nos règlements ne compromettent pas les droits fondamentaux des migrants irréguliers.

Deuxièmement, il nous faut des mécanismes pour protéger les migrants en cas de catastrophes et de crises environnementales. Le changement climatique conduira, à l'avenir, à de plus importantes migrations au sein des nations et entre les nations. C'est pourquoi la Norvège et la Suisse ont lancé l'Initiative Nansen, qui permet de recueillir des informations sur les besoins en matière de protection des personnes déplacées en raison de catastrophes naturelles et du changement climatique. L'Initiative Nansen organise des consultations régionales dans les régions les plus touchées du monde. Jusqu'à présent nous avons appris qu'un régime de protection plus ferme est nécessaire pour les personnes faisant partie de cette catégorie.

Troisièmement, il nous faut des mesures pour aider à intégrer les migrants dans leurs communautés d'accueil, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants. Si nous investissons dans l'accès des migrants à l'éducation et au travail, nous savons qu'ils donneront beaucoup plus en retour tant à leur pays d'origine qu'à leur pays d'accueil.

Comme nous le savons également, personne ne doit faire l'objet de discrimination ou d'exclusion en raison de ses antécédents d'immigrant. En Norvège, notre politique accorde une attention particulière à la façon dont les mineurs non accompagnés et les femmes

migrantes sont accueillis et intégrés dans la société et lutte contre les obstacles rencontrés par les femmes migrantes lorsqu'elles essaient d'accéder au marché du travail.

Pour que les migrations soient un élément positif dans nos efforts de développement au niveau international, nous devons faire davantage pour intégrer les groupes migrants et utiliser au mieux leurs connaissances et leurs compétences. Selon nous, cette manière de procéder améliorera la qualité de notre aide au développement et contribuera à un développement plus durable des pays touchés. Dans le cas de la Somalie, nous constatons que de nombreux migrants, membres de la diaspora de pays comme la Norvège et les États-Unis, retournent chez eux pour participer à la reconstruction de leur pays touché par la guerre. Je peux citer comme exemple le Président du parlement somalien, mon compatriote Mohamed Osman Jawari, qui est retourné à Mogadiscio après avoir, pendant de nombreuses années, en Norvège, œuvré notamment au règlement des conflits dans le travail, une expérience qui lui sera utile en Somalie.

Les personnes appartenant à deux cultures peuvent offrir des compétences indispensables dans l'un ou l'autre pays, aussi j'estime que nous devrions adopter des politiques qui permettent plus facilement aux personnes d'apporter leur contribution aux deux pays, seuls ou avec leur famille.

Pour terminer, nous allons faire davantage pour associer systématiquement les diasporas aux efforts de développement. Il importe que le rôle positif et le potentiel des migrations internationales dans la réduction de la pauvreté et le renforcement du développement humain soient reflétés dans le programme de développement pour l'après-2015. Les objectifs et les indicateurs dont les pays peuvent avoir à rendre compte devraient figurer dans ce programme de développement, qui devrait être un programme global.

**M. Isakov** (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Qu'il me soit permis de saluer la tenue de ce Dialogue de haut niveau dont l'objectif est d'aborder les questions de migration à travers le prisme du développement.

Selon de récentes données, on compte 232 millions de migrants internationaux, dont la plupart sont des travailleurs migrants. Près d'un cinquième de la population de la République du Kirghizistan travaille à l'étranger, proche et lointain. La mise en place

d'un système efficace de protection de leurs droits socioéconomiques est une priorité de notre action.

Un des problèmes les plus urgents dans ce domaine est le recours permanent au travail forcé dans les pays de destination. Voilà pourquoi nous rappelons la nécessité de lutter contre ce phénomène au moyen d'initiatives coordonnées. Nous appuyons le programme proposé par le Secrétaire général dans son dernier rapport (A/68/190), qui souligne la nécessité de lutter contre la traite des personnes et l'exploitation forcée. L'emploi à l'étranger doit être pris en compte dans ce programme. Nous devrions également y ajouter la migration illégale et examiner cette question avec les pays de destination. Des programmes ciblés sont également nécessaires pour accroître la formation des migrants et améliorer la capacité des services connexes.

Concernant l'influence des migrations sur le développement, il convient de souligner l'effet positif des envois de fonds sur le développement socioéconomique des pays, qui représentent aussi une source de revenus pour le bien-être de nombreuses familles.

Les politiques migratoires doivent être améliorées. La République kirghize accorde une grande attention à l'élaboration de sa politique dans ce domaine, notamment par l'adoption de documents stratégiques. Début 2013, notre Président a approuvé une stratégie nationale portant sur le développement durable dans notre pays pour la période 2013-2017. Conformément à cette stratégie, la politique nationale concernant le marché du travail et les migrations doit être harmonisée afin d'apporter aux migrants un soutien et un développement fructueux. Une nouvelle politique nationale à long terme de réglementation des processus migratoires a permis la mise en place, l'année dernière, d'une politique migratoire jusqu'en 2020. En juin dernier, notre Président a mis sur pied un groupe interinstitutions, qui s'emploie actuellement à la mise en œuvre de ce plan.

Aujourd'hui, la communauté internationale tout entière reconnaît que les migrations jouent un rôle très important dans la réalisation d'un grand nombre d'objectifs du développement figurant dans la Déclaration du Millénaire. Nous devons unir nos efforts afin que les questions dont nous débattons aujourd'hui soient reflétées dans le programme de développement pour l'après-2015.

J'aimerais en terminant exprimer ma reconnaissance à l'Organisation internationale pour

les migrations ainsi qu'à l'Organisation internationale du travail pour le soutien qu'elles ont apporté au Kirghizistan, et témoigner également notre plein appui au travail réalisé par le Forum mondial sur la migration et le développement et par le Groupe mondial sur la migration.

**M<sup>me</sup> Simmonné** (Hongrie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour la Hongrie de participer à cet événement important. La migration est un phénomène qui nous rapproche et nous oblige à œuvrer à un avenir meilleur.

De par ses aspects, ses effets et ses incidences multiples, la migration exige une approche multidimensionnelle. Les aspects aussi bien positifs que négatifs de la migration peuvent être traités plus efficacement grâce au maintien de la coopération, du dialogue et du transfert des compétences entre tous les acteurs concernés. La Hongrie est fermement attachée à la coopération mutuelle et au partenariat avec les États et d'autres acteurs dans le cadre des différents processus consultatifs régionaux.

Notre capitale, Budapest, est fière de partager son nom avec le plus ancien processus de coopération régionale dans la région, le Processus de Budapest. Cette plateforme célèbre cette année son vingtième anniversaire, l'occasion pour elle de se renouveler et de mettre en place le Partenariat pour la migration avec les pays de la route de la soie, qui devra se pencher sur les nombreux aspects de la migration, de la migration légale à la migration irrégulière, les retours et la lutte contre le trafic, jusqu'aux questions relatives à la protection internationale. La Turquie, qui en assume la présidence, et la Hongrie, la vice-présidence, en collaboration avec le Partenariat de 53 États et plus de 10 organisations internationales, travailleront à la réalisation d'un objectif essentiel : la promotion du dialogue et de la coopération mutuelle dans la gestion des flux migratoires qui ont lieu sur le tracé des anciennes routes de la soie.

Nous sommes convaincus que la plateforme des routes de la soie et les autres processus régionaux analogues ont la capacité de gérer efficacement les problèmes de migration dans les différentes régions. Nous appuyons entièrement le travail réalisé par l'ensemble des processus régionaux de migration partout dans le monde, car ils offrent les cadres les plus appropriés et les plus efficaces pour comprendre, analyser et dégager les meilleures solutions pour gérer les questions de migration dans une région donnée,

l'objectif étant d'accroître les retombées positives de la migration internationale pour les migrants comme pour les pays.

Comme je l'ai indiqué, la migration revêt de nombreux aspects. L'un des plus funestes, c'est lorsque des trafiquants choisissent leurs victimes le long des routes migratoires. La Hongrie, de concert avec les États membres de l'Union européenne, estime que tous les États devraient accorder une attention particulière aux victimes de la traite des êtres humains.

Les données à caractère juridique et les campagnes de sensibilisation revêtent une importance capitale pour la prévention.

Pour aborder tous les autres aspects de la migration essentiels en matière de gestion de la migration, la Hongrie s'emploie à améliorer les conditions de la migration légale et de la mobilité, tout en prévenant et en luttant contre la migration irrégulière et en facilitant le retour et l'admission des migrants irréguliers. Un équilibre doit être trouvé entre ces deux aspects. Tout en se félicitant d'accueillir des migrants légaux, la Hongrie prend des mesures contre la migration irrégulière, et ceux qui enfreignent les règles doivent regagner leur pays d'origine.

Mais qu'en est-il des personnes vulnérables qui n'ont pas de citoyenneté? Mon pays est fier d'être partie à toutes les Conventions des Nations Unies et aux conventions régionales sur l'apatridie et offre une protection à ceux qui en ont besoin. La Hongrie a mis en place avec succès une procédure de détermination de la situation d'apatride. En outre, nous agissons en conformité avec l'assurance de qualité exigée dans un manuel spécifique élaboré en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous exhortons tous les États ici présents à adhérer aux conventions des Nations Unies sur l'apatridie, car ils constituent les éléments fondamentaux du puzzle d'une gestion réussie de la migration et, plus important, d'une gestion de la migration qui soit humaine et respectueuse des droits.

**M. Jeong Dong Min** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la République de Corée, je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'ONU pour avoir organisé ce Dialogue utile. Je me réjouis de participer à ce dialogue et à partager mes vues sur les questions liées à la migration et au développement. J'aimerais aborder tout d'abord la question du statut actuel des étrangers en Corée.

Le Gouvernement coréen a été créé en 1948. En 2007, la population étrangère s'élevait à 1 million de personnes; cette année, elle a atteint le chiffre de 1,6 million. Dans les années 60 et 70, la Corée était typiquement un pays d'envoi. Récemment, cependant, la Corée est devenue un pays de destination, ce qui représente une situation nouvelle pour notre pays.

Depuis 2000, nous assistons à une augmentation de l'afflux d'étrangers. Le Gouvernement coréen a pris conscience de la nécessité d'une politique d'immigration efficace. Aussi, en 2007, le Gouvernement a promulgué une loi relative au traitement des étrangers en Corée, qui permet aux organismes gouvernementaux compétents de présenter des plans de base quinquennaux portant sur la politique d'immigration. Le deuxième plan de base portant sur la politique d'immigration, qui a été présenté cette année, repose sur cinq objectifs : ouverture, intégration sociale, droits humains, sécurité publique et coopération.

Le plan de base de la politique d'immigration va également de pair avec la question de la migration et du développement. Comme l'indique le *Rapport État de la migration dans le monde 2013*, établi par l'Organisation internationale pour les migrations, les causes de la migration sont étroitement liées au niveau de développement. Consciente de cela, la Corée s'efforce de mener une politique cohérente à l'égard du développement dans le contexte du débat sur la migration et le développement. En outre, en tant qu'élément dans la poursuite de son plan fondamental, la Corée recherche des moyens permettant de lier l'aide publique au développement aux projets visant la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement.

Depuis l'adoption d'un nouveau plan politique associant migration internationale et développement, la Corée met tout en œuvre pour parvenir à la prospérité commune grâce à la coopération internationale. La République de Corée, avec d'autres États Membres, est prête à contribuer au noble objectif de la prospérité pour tous.

**M. Pires** (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes condoléances aux familles des victimes de la tragédie qui s'est produite à proximité de Lampedusa.

Le Brésil se réjouit de la possibilité qui lui est donnée de prendre la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de la tenue du Dialogue de haut niveau,



dont l'objectif est d'arrêter des mesures concrètes en vue d'améliorer la coopération en matière de migration internationale.

Les flux migratoires constitutifs du Brésil permettent de retracer l'histoire de son développement. La pluralité de notre société, sa diversité politique et culturelle sont à la fois le résultat et le moteur de ce développement, et sont liés à des flux distincts de migration humaine.

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, le rythme et le modèle de cette migration sont reflétés dans le dynamisme de la vie sociale et politique brésilienne. Bien que les migrants comme les Brésiliens aient fui le pays à cause de régimes autoritaires, l'essor de la démocratie et le développement socioéconomique ont entraîné un regain des flux migratoires, parmi lesquels des personnes en quête d'un pays d'accueil et d'une protection humanitaire.

Aujourd'hui, nous connaissons une période de réflexion pour ce qui est des réponses de l'État brésilien à la problématique migratoire. Afin de réunir des conditions propices au développement, la politique migratoire doit comprendre un concept de développement s'articulant autour de trois défis concrets. Le premier de ces défis est la nécessité d'actualiser les lois nationales sur l'immigration, de transposer au niveau interne les traités et accords internationaux et d'harmoniser les dispositions administratives afin de développer une culture politique et juridique de non discrimination, de protection efficace des droits de l'homme et de prévention des violations.

Le deuxième défi est lié à la mise en place de moyens de coordination entre les institutions migratoires et les différents types de gouvernement – fédéral, national ou local – dans un pays de taille continentale. Cela comprend également la mise en place d'un domaine de compétences institutionnelles afin d'intégrer les migrants dans tous les secteurs – économique, social, culturel et productif – de la société. Ce défi doit être compris comme un engagement de traiter de la question des migrants sans papiers de manière non exclusive et non pénalisante et d'adopter des mesures spécifiques visant la protection des enfants et des femmes, en respectant comme il se doit l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle.

Le troisième défi consiste à prendre l'engagement d'être à l'écoute et de participer aux principaux processus sociaux intervenant dans l'élaboration et la

mise en œuvre de politiques et de programmes en faveur des groupes et populations de migrants vivant au Brésil, ce qui est le prolongement naturel du souhait du Brésil de mettre en place une politique publique fondée sur la transparence, l'ouverture et la coopération sociale. Cela signifie aussi que l'on modifie radicalement le principe selon lequel la gestion de la migration est un moyen d'exercer un contrôle sur la population, et que l'on donne les moyens aux migrants de s'exprimer librement, d'être autonomes et de participer à la société.

Ces trois défis correspondent à ce que nous attendons de ce débat international sur la migration, aux niveaux tant régional que mondial. Il nous faut par conséquent étendre et améliorer le faisceau des normes, règles et traités internationaux relatifs au traitement de la migration humaine, y compris des migrants sans papiers. Il convient également d'approfondir le débat entre les institutions et de renforcer le rôle stratégique de toutes les organisations internationales s'occupant de cette question. Enfin, il est urgent que nous suscitions des initiatives régionales qui permettent la participation directe des organisations représentant les groupes migratoires.

Les droits humains des migrants et les conditions à réunir pour leur pleine intégration sociale sont déterminants pour la promotion des politiques nationales et des stratégies de coopération régionale, ainsi que pour l'adhésion à de nouveaux mécanismes internationaux. Les droits humains des migrants sont une condition *sine qua non* de la réalisation du développement mondial. À cet égard, la délégation brésilienne réaffirme son engagement de transposer au plan interne la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, actuellement en suspens. Nous appuyons le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Nous appuyons l'initiative du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue de la tenue de la conférence « Cartagena+30 ». Nous accordons également la priorité à d'autres initiatives fondées sur la coordination entre les pays en vue d'améliorer et de promouvoir les droits des migrants contre toutes les formes de discrimination, de racisme et de xénophobie.

S'agissant de la promotion de l'intégration régionale, mon pays a soutenu les récents efforts couronnés de succès destinés à élargir les droits de résidence et de mobilité des migrants des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et les États associés. Cela a été rendu possible grâce à l'entrée en vigueur,

en 2009, de l'accord de résidence pour les ressortissants des États parties du MERCOSUR, et aux améliorations constantes qui lui ont été apportées afin de permettre une meilleure flexibilité des flux migratoires.

Cette année, le Brésil a participé à des projets destinés à améliorer les mesures de protection dans les cas de déplacements forcés, en renforçant les mécanismes de protection, d'intégration et de réinstallation des réfugiés. Avec la participation active du Brésil, le MERCOSUR a constitué le premier forum des commissions nationales pour les réfugiés, l'objectif étant de définir des normes et de partager les meilleures pratiques dans la région. De plus, nous avons élaboré un deuxième plan national de lutte contre la traite des personnes. Au cours de la même période, d'importantes mesures ont été prises pour que l'Organisation internationale pour les migrations puisse ouvrir officiellement un bureau au Brésil et soit un interlocuteur privilégié dans le cadre de nos initiatives actuelles et futures.

Nous sommes conscients de nos responsabilités communes et de notre devoir de solidarité à l'égard des nouveaux flux migratoires, notamment des migrations Sud-Sud et des migrations provoquées par des changements climatiques.

Enfin, nous voudrions souligner la mise en œuvre d'un processus national d'écoute sociale et de consultation publique. La première conférence nationale sur la migration et les réfugiés, prévue en 2014, sera l'occasion de promouvoir le dialogue social et d'inviter les migrants vivant au Brésil à participer à l'élaboration d'une politique publique de la migration, proposant un cadre solide fondé sur les droits de l'homme.

Tels sont les principes sur la base desquels le Brésil souhaite travailler avec diligence et constance, avec tous les États Membres et toutes les organisations internationales compétentes, de façon coordonnée, afin de tirer le meilleur parti des avantages potentiels et des liens réciproques entre migration et développement, en tenant dûment compte des principes de justice sociale et de participation. Ensemble, nous forgerons ainsi le concept de citoyenneté mondiale.

**M. Arriola** (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à exprimer la solidarité et les condoléances de la République du Paraguay à la suite de la tragédie qui s'est produite au large de l'île italienne de Lampedusa.

J'ai l'honneur de représenter le Paraguay dans le cadre du Dialogue de haut niveau sur les

migrations internationales et le développement, dont la tâche consiste à examiner la question des migrations internationales en vue d'établir des voies de coopération fondées sur la dignité humaine.

Les droits humains des migrants exigent le plus grand respect, indépendamment du statut migratoire des personnes. Les migrants et leurs familles doivent être à l'abri d'actes de xénophobie et de discrimination. Les pays d'accueil doivent promouvoir des politiques visant à réaliser l'intégration, la coexistence, la tolérance et l'intégration sociale des groupes migratoires, l'ambition étant de maximiser leur impact positif dans les sociétés d'accueil.

Le Paraguay considère les migrants comme de véritables agents du développement. Notre propre histoire a montré que les hommes et les femmes nés ailleurs et qui ont choisi notre pays pour patrie ont apporté avec eux un savoir-faire technique et spécialisé qui a eu un impact positif non seulement en termes de progrès économique, mais aussi dans des domaines tout aussi importants, tels que les domaines social, culturel et scientifique. C'est pourquoi nous préconisons l'accès des migrants au marché du travail des pays hôtes. Nous demandons instamment le renforcement du cadre juridique international et la mise en place de mécanismes destinés à assurer la protection effective des droits de ces travailleurs et de leur famille. Et nous encourageons l'adoption de politiques reconnaissant la nécessité d'établir des conditions de travail justes et dignes et de protection sociale pour les migrants.

Les femmes représentent aujourd'hui près de la moitié des migrants. L'émigration de mères et d'épouses a une forte incidence sur les familles et les sociétés des pays d'origine. Dans les pays d'accueil, les femmes sont victimes d'une double discrimination, en tant que femmes et en tant que travailleuses migrantes. Par conséquent, les États doivent protéger leurs droits et ceux d'autres groupes en situation de vulnérabilité, tels que les mineurs non accompagnés qui, pour diverses raisons, se trouvent en dehors de leur pays.

Le Paraguay réaffirme son attachement à la mise en œuvre des obligations internationales adoptées en vue de prévenir, poursuivre et punir la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Notre tâche consiste à prendre en compte, réparer et restaurer les droits des victimes de ces crimes. Il nous paraît donc pertinent d'inscrire la question des pratiques illicites en tant que thème central des dynamiques multilatérales sur les questions relatives à la migration, en vue de promouvoir

la coopération nécessaire pour les combattre. De même, nous demandons instamment que soient respectées les dispositions du Protocole de Palerme.

Aujourd'hui, 47 États ont ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Nous lançons un appel afin que d'autres États agissent de même, participant ainsi aux efforts déployés pour assurer la protection intégrale des droits de tous les êtres humains, qu'ils se trouvent dans leur propre pays ou à l'extérieur.

La politique migratoire du Paraguay repose sur le respect des droits de l'homme. Dans ce contexte, des cycles périodiques de régularisation du statut migratoire sont organisés conformément aux engagements découlant d'instruments nationaux, régionaux, bilatéraux et unilatéraux, tels que la loi sur l'amnistie migratoire en vigueur dans mon pays.

En outre, le Paraguay fournit une aide à ses ressortissants souhaitant retourner chez eux, en assurant les conditions nécessaires à leur réinsertion en termes d'éducation, d'emploi et de protection sociale. Nous entretenons également des liens étroits avec les communautés paraguayennes de l'étranger, notamment avec les victimes de la traite des êtres humains, qui peuvent bénéficier de différents programmes et fonds sociaux financés par le budget national.

Le lien existant entre migration et développement dépasse les aspects purement économiques. Ce lien doit faire l'objet d'une approche intégrée englobant la dimension humaine, sociale, culturelle et environnementale, et accorder une attention particulière aux relations entre migration et développement. Ce lien, contrairement à une idée reçue, ne se limite pas aux envois de fonds ou aux flux privés de fonds, lesquels, il faut le souligner, ne peuvent être considérés comme une aide publique au développement.

Par ailleurs, mon pays estime que le Forum mondial sur la migration et le développement mérite un examen méthodologique et structurel complet mettant en évidence la pleine participation et la contribution de tous nos pays. De même, nous pensons que le débat mondial sur la mobilité humaine nécessite une approche intégrée en vue de l'élaboration d'instruments normatifs, de politiques et de cadres institutionnels contraignants, qui reflètent un attachement réel de la communauté internationale à la mise en œuvre effective des mesures adoptées dans ce domaine. Cet examen doit avoir lieu

au sein de l'ONU, puisqu'elle est l'instance naturelle et le cadre approprié pour la participation de tous les États sur un pied d'égalité.

Enfin, le Paraguay s'engage à appuyer sans réserve la poursuite au sein de l'ONU d'un débat politique de vaste portée sur tous les aspects des migrations internationales, en vue de l'adoption d'un instrument multilatéral contraignant.

**M. Ramirez** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, l'Équateur s'associe aux condoléances exprimées à la suite de la tragédie qui s'est produite au large de Lampedusa.

L'Équateur réunit les quatre caractéristiques de la migration internationale. Nous sommes un pays d'émigration et un pays d'immigration, et la plupart des migrants sont des réfugiés. Nous sommes un pays de transit et de retour. Conformément à la Constitution de 2008, l'Équateur défend le droit de migrer ou de ne pas migrer, favorise la libre circulation des êtres humains, ne considère aucun être humain comme étant « illégal » et préconise le principe de citoyenneté universelle. L'Équateur est fermement convaincu que le seul moyen de régler nos problèmes et nos divergences concernant les différents modèles de politique migratoire consiste à engager un dialogue franc, sincère et ouvert qui nous permette d'améliorer la situation et la qualité de vie de toute la population migrante, notamment de celle qui se déplace du sud vers le nord.

En mettant de plus en plus l'accent, dans les pays développés, sur une approche sécuritaire des questions liées à la migration, sous le leitmotiv apparemment neutre de gestion migratoire mettant en évidence les effets de la migration, on dépolitise la question, en éludant les relations asymétriques et en omettant les obligations internationales. Au contraire, dans le sud, notre approche migratoire repose sur le respect et le caractère central des droits humains et des droits socioculturels, économiques et politiques, sur la base d'espaces de gouvernance migratoire, en soulignant les causes des migrations, qui sont étroitement liées au développement inégal entre le sud et le nord.

J'insiste sur le fait que pour l'Équateur le dialogue représente la voie de la paix grâce à laquelle tous les problèmes peuvent être réglés s'il existe une volonté politique. Nous sommes réunis ici, à l'Assemblée générale, pour réfléchir au programme de migration et de développement pour l'après-2015. Cette équation nécessite un troisième élément : les droits. Il n'y a pas

de développement sans droits. Aussi, pour l'Équateur, il existe une mesure fondamentale pour notre programme futur et pour le dialogue, c'est l'engagement de la part des principaux pays d'accueil de signer la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles. Près de 25 ans se sont écoulés depuis l'ouverture à la signature de la Convention, qui a été signée et/ou ratifiée principalement par les pays du sud de la planète.

Lors de différents sommets, nous avons insisté sur la nécessité de garantir l'exercice effectif et la protection des droits de tous les migrants. Mais l'Équateur juge également tout à fait essentiel d'échanger des idées et des opinions – et c'est la nature même de cet espace de dialogue technique et politique – sur cette équation déjà classique de migration et développement et de nous demander à qui profite la migration et quelles sont les raisons de son existence.

Le discours dominant passe sous silence les causes structurelles de la migration. Parfois, nous ne voulons pas nous rappeler que la plupart des migrants – demandeurs d'asile, réfugiés et personnes déplacées – viennent de pays dévastés par la violence, les catastrophes naturelles ou les conflits, dont les causes principales sont l'aggravation du sous-développement et les effets pervers du capitalisme. La perception dominante de la migration et du développement ne met en évidence qu'un seul aspect du problème. On dit que les migrants contribuent par leurs envois de fonds à l'amélioration du niveau de vie dans de nombreuses parties du monde, alors que dans les pays de destination ils exercent une pression sur le marché du travail, prennent le travail des locaux et constituent un fardeau pour l'État parce qu'ils demandent à bénéficier de services sociaux et autres. Parallèlement, il n'est pas tenu compte du rôle joué par les migrants dans la dynamique de création de richesse dans le pays de destination. Nous pensons, sur la base d'études universitaires, que le principal apport des migrants s'effectue dans les pays de destination, et non pas dans les pays d'origine.

Pour terminer, l'Équateur affirme que la question de la migration doit être traitée de façon transversale et intégrée dans le système des Nations Unies de manière globale et efficace. L'élaboration des politiques migratoires doit être axée sur la participation de la société civile et des migrants, afin d'aboutir à des politiques publiques garantissant aux migrants une vie digne et des emplois décents et encourageant la citoyenneté transnationale. Nous sommes opposés au durcissement

des politiques migratoires, car nous y voyons non seulement une violation des droits fondamentaux des migrants, mais aussi un encouragement à différents types de migration irrégulière, à la traite des êtres humains et à d'autres pratiques illicites. Nous exhortons les principaux pays de destination à élaborer des programmes permanents de régularisation.

On ne résoudra par le problème par des clôtures, des murs ou des barrières qui mettent en péril la vie de millions d'êtres humains – femmes, hommes, enfants et jeunes – issus des coins les plus pauvres du monde.

Le problème est structurel et nécessite l'instauration d'un nouvel ordre économique international prévoyant la démocratisation du système international et la réduction des inégalités sociales et des asymétries économiques entre les pays. Si nous conjugons nos efforts et avons la volonté politique nécessaire, un autre monde est possible.

**M<sup>me</sup> Tichy-Fisslberger** (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche souhaite tout d'abord s'associer à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

J'aimerais également souligner que ce Dialogue de haut niveau se tient à un moment important de notre histoire. Avec 230 millions de migrants internationaux, le phénomène migratoire constitue une des mégatendances mondiales actuelles. En même temps, les débats consacrés au programme de développement pour l'après-2015 ont suscité un intérêt nouveau et tout à fait opportun à l'égard du lien existant entre migration et développement, en particulier sur la manière de tirer parti de la migration pour améliorer le développement. Ce lien est multidimensionnel et complexe. Il nécessite une analyse approfondie pour obtenir un aperçu plus précis de la façon dont migration et développement peuvent s'influencer mutuellement. Nous espérons que ce dialogue donnera une impulsion aux débats de fond, aux réunions de suivi, et qu'il débouchera sur des résultats concrets.

L'Autriche tient tout particulièrement à remercier l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour sa contribution au Dialogue de haut niveau. Depuis le premier Dialogue de haut niveau en 2006, la composition de l'OIM n'a cessé de s'élargir, ce qui atteste de son succès. Grâce à sa vaste expérience, à son expertise et à ses connaissances, l'OIM en tant qu'organisation mondiale de premier plan dans le domaine de la migration, est la mieux



placée pour enrichir ce débat dans les années à venir. Nous souhaitons par conséquent encourager toutes les organisations pertinentes des Nations Unies, les autres organisations et les parties prenantes dans le domaine de la migration, à coopérer. Une coopération renforcée, notamment par une mise en commun des expériences et des meilleures pratiques, est indispensable pour adopter une démarche mondiale plus cohérente à l'égard de la migration et du développement.

Mon pays note avec intérêt que le dernier *Rapport État de la migration dans le monde 2013 : le bien-être des migrants et le développement*, plutôt que de mettre l'accent sur les indicateurs économiques du développement, insiste surtout sur le thème du migrant à titre individuel en tant que principal sujet des débats et analyses, et sur la question de savoir jusqu'à quel point différents facteurs peuvent influencer sur le bien-être des migrants, ce qui devrait être précisément l'objet de ce débat. L'Autriche tient également à souligner le rôle important que le Forum mondial sur la migration et le développement joue depuis sa création en tant que plateforme de dialogue et d'échange de bonnes pratiques entre les parties prenantes.

J'aimerais maintenant aborder brièvement nos priorités, notamment la lutte contre les maltraitements. Toutefois, au nom de mon pays, je tiens à m'associer aux condoléances exprimées par d'autres orateurs après la récente tragédie qui s'est produite en Méditerranée, et pas seulement pour cette seule tragédie, parce qu'il y a eu une longue série de tragédies de ce genre, dont la plupart, malheureusement, sont d'une manière ou d'une autre la conséquence de maltraitements.

Un autre phénomène de maltraitance devenu de plus en plus fréquent et complexe est la traite des êtres humains. Nous nous félicitons qu'une table ronde soit consacrée spécifiquement à ce sujet. En tant que pays de transit et de destination, l'Autriche déplore la traite des êtres humains, et il est évident qu'aucun pays ne saurait assumer seul le combat contre ce phénomène complexe. C'est pourquoi nous soulignons la nécessité d'une coopération multilatérale pour lutter contre la traite des êtres humains. L'Autriche a notamment ratifié tous les instruments juridiques internationaux pertinents en matière de lutte contre la traite des êtres humains.

De ce point de vue, la question des droits de l'homme revêt beaucoup d'importance. Notre politique s'appuie sur une démarche multidisciplinaire englobant des mesures de prévention, de protection des victimes et de poursuite. Il nous paraît également important de

coopérer avec les organisations non gouvernementales. L'Autriche n'a cessé d'appuyer le Conseil des droits de l'homme dans ce domaine et a parrainé toutes les résolutions pertinentes en matière de lutte contre la traite des êtres humains. Toutefois, si l'on ne s'attaque pas aux causes fondamentales de ce phénomène, telles que la pauvreté, l'absence de primauté du droit, la corruption et j'en passe, tous les efforts ne resteront qu'une lutte contre les symptômes. Prévenir la traite des êtres humains en s'attaquant à la pauvreté et en accroissant la sécurité humaine représente donc pour nous un domaine prioritaire dans les projets que nous lançons avec les pays partenaires de la Coopération pour le développement de l'Autriche, qui entreprend différents projets dans ce domaine. Cela comprend notamment un programme de retour et d'intégration en République de Moldova, un projet permettant aux femmes migrantes de choisir des routes sécurisées pour les migrations de main-d'œuvre au Népal et d'autres projets analogues.

J'aimerais dire également quelques mots de la perception par le public du phénomène migratoire. À Vienne, en février dernier, l'Autriche a accueilli le cinquième Forum de l'Alliance des civilisations. Ce forum a mis l'accent sur la façon dont des dirigeants responsables pourraient changer les choses en présentant sous un nouveau jour la migration, l'intégration et la mobilité dans l'économie mondiale. Les conclusions dégagées ont mis en relief la nécessité d'améliorer l'éducation, la formation et la collecte des données. La lutte contre les mythes et les idées fausses sur la migration est une tâche essentielle. Il est également ressorti que l'intégration sociale n'était pas toujours facile, voire extrêmement difficile à réaliser. Voilà pourquoi la participation de la société civile aux décisions politiques est capitale.

Ces dernières années, nous avons noté un changement radical dans la façon dont nous percevons le lien entre migration et développement. Nous sommes passés d'une approche axée sur les problèmes à une prise de conscience plus grande de la contribution apportée par la migration à la réduction de la pauvreté et au développement. Nous savons que les envois de fonds représentent une part significative du produit national brut de nombreux pays et se sont élevés, selon la Banque mondiale, à plus de 500 milliards de dollars en 2012. Conscient de cette réalité, le ministre autrichien des finances soutient le programme de transfert de fonds de la Banque mondiale pour le financement des études et la diffusion de l'information.

Tels sont quelques-uns des projets concrets que nous jugeons nécessaires pour mettre la migration au service du développement. Nous espérons que ce forum, comme d'autres précédemment, aboutira au lancement de nombreux projets concrets, ce qui permettra de renforcer le lien entre migration et développement.

**M<sup>me</sup> Southern** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie adresse ses condoléances aux familles et compatriotes des personnes qui ont péri en mer alors qu'elles se dirigeaient vers Lampedusa aujourd'hui. C'est un scénario que nous ne connaissons que trop bien, comme l'attestent les centaines de vies perdues ces dernières années lors de traversées périlleuses vers l'Australie.

L'Australie se réjouit d'être présente ici, aujourd'hui, à l'occasion du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Nous sommes une nation de migrants. Depuis 1945, plus de 7,2 millions de personnes ont migré en Australie, et près de la moitié des Australiens sont nés à l'étranger ou ont un parent ou les deux nés à l'étranger. Le fait que 60 % environ de la croissance démographique actuelle provient de migrations internationales prouve le rôle déterminant joué par la migration dans la construction de l'Australie. Ceci n'est qu'un récit parmi d'autres, mais nous savons que les caractéristiques du mouvement mondial revêtent de plus en plus de complexité quant à la direction, la motivation et la durée, et que cela exige des réponses politiques approfondies.

Le *Rapport État de la migration dans le monde 2013 : le bien-être des migrants et le développement* établi par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) mentionne quatre flux migratoires principaux : entre le nord et le sud dans les deux sens, du nord vers le nord et la tendance croissante du mouvement du sud vers le sud.

Parmi les défis et les possibilités qui caractérisent les mouvements complexes de population, figurent les besoins économiques, les crises, les catastrophes écologiques, l'exploitation, la criminalité, les persécutions et la recherche d'une vie meilleure.

Pour sa part, l'Australie voit dans la migration un instrument essentiel d'édification des nations. Nous sommes en faveur de politiques migratoires solides, reposant sur des données factuelles. Nos programmes migratoires, qu'ils soient temporaires ou permanents, ont été élaborés dans l'optique d'offrir des voies de

migration ciblées, ordonnées et sûres pour les migrants et leurs familles, et qui soient bénéfiques sur trois plans – pour les migrants, pour l'Australie et pour les pays d'origine. Les possibilités de travailler en Australie permettent la mise en valeur de nouvelles compétences et l'accès à des revenus plus élevés. Afin d'optimiser ces avantages, l'Australie a pris une part active dans les discussions du Groupe des 20 sur la réduction du coût des envois de fonds. Nous savons que beaucoup reste encore à faire, aussi nous restons attachés à cette cause.

L'intégration des migrants est le facteur essentiel pour la réussite de la migration. Pour ce faire, l'Australie bénéficie de partenariats avec des organisations particulièrement efficaces de la société civile. Nos programmes veillent à ce que les migrants soient préparés le mieux possible à leur nouvel environnement, que les compétences et les emplois des migrants soient concordants et que les communautés soient prêtes à fournir un soutien et des services.

D'autres partenariats fondamentaux et des efforts de coopération nous permettent de bien gérer la migration. Il me faut souligner l'importance que revêt notre partenariat avec l'OIM. En tant que seule organisation internationale dotée d'un mandat axé sur la migration, l'OIM parle d'une seule voix et joue un rôle unique et capital au niveau international. Notre partenariat est solide depuis des décennies. Nous saluons la vaste expérience de l'OIM dans ce domaine et son profond attachement au respect des migrants et à leur dignité.

Le principal résultat du premier Dialogue de haut niveau a été la mise en place du Forum mondial sur la migration et le développement, fournissant ainsi aux États un mécanisme permettant de promouvoir le dialogue au niveau international. L'Australie est pleinement attachée au Forum mondial et attend avec intérêt qu'il réponde efficacement aux préoccupations essentielles exprimées au cours de ce deuxième Dialogue de haut niveau.

Nous saluons l'initiative décidée par les États concernant les migrants en situation de crise, qui s'appuie sur l'expérience de la crise libyenne de 2011 et sur les réponses très concrètes prises à cette époque. Nous entendons l'appel à agir lancé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales, M. Peter Sutherland, et nous sommes prêts à nous engager en fonction de l'état d'avancement de cette initiative.

Les approches fondées sur la coopération régionale permettent d'apporter des solutions durables pour relever les défis complexes que constituent les flux mixtes de migration, la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Cela suppose des stratégies destinées à appuyer les pays de premier asile et des mesures de stabilisation des mouvements secondaires.

L'Australie attache une grande importance aux travaux du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée,

dont elle assume la présidence avec l'Indonésie, et qui regroupe des pays d'origine, de transit et de destination. L'OIM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sont des partenaires précieux pour faire avancer les travaux du bureau d'appui régional du Processus de Bali, situé à Bangkok. Afin de renforcer la protection des migrants vulnérables et de lutter contre les éléments criminels qui malheureusement existent, nous demandons instamment que davantage d'efforts soient déployés pour appuyer et mettre en œuvre les Protocoles contre la traite des personnes et le trafic de migrants, additionnels à la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée.

Nous devons veiller à ce que la migration fonctionne pour tous les pays, mais nous devons veiller également à ce que la migration fonctionne pour tous les migrants, les communautés d'accueil et les communautés d'origine. Nous pensons qu'une migration sûre, régulière et facilitée est le moyen le plus efficace pour les États d'y parvenir. Des partenariats solides à tous les niveaux nous permettront d'atteindre cet objectif.

**M<sup>me</sup> Annus** (Estonie) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole à l'occasion de cet événement tout à fait à propos, qui met en relief l'importance et l'interconnexion de la migration et du développement durable.

L'Estonie s'associe entièrement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne. J'aimerais cependant faire les quelques observations suivantes.

L'Estonie est consciente de la contribution importante de la migration à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La mobilité humaine est une composante clé du développement durable, qui devrait être dûment prise en compte dans l'élaboration du programme pour l'après-2015. Même si

les raisons pour lesquelles des personnes quittent leur foyer sont très diverses, à la fois positives et négatives, force est de reconnaître que la migration fait partie intégrante des sociétés humaines à travers l'histoire. À l'ère de la mondialisation, on ne peut que s'attendre à une augmentation de la mobilité humaine.

Conformément à notre attachement en faveur d'une approche cohérente, globale et mieux coordonnée à l'égard de la migration et du développement, nous devrions nous fixer deux objectifs généraux dans ce débat : premièrement, nous accorder sur les processus migratoires, définir et promouvoir les incidences positives des migrations, telles que leur contribution au développement économique, à l'innovation, au commerce et à l'investissement et, deuxièmement, surmonter les aspects négatifs des migrations involontaires en nous attaquant aux causes profondes des migrations forcées dans les pays d'origine.

Il incombe à chaque État de protéger les droits de l'homme et de fournir des services à toute personne se trouvant à l'intérieur de ses frontières, notamment aux personnes les plus vulnérables telles que les femmes et les enfants. Chaque État devrait se concentrer sur la bonne gouvernance. Appuyer la primauté du droit, renforcer les mécanismes judiciaires indépendants, mettre fin à l'impunité, assurer la responsabilisation et la réactivité des gouvernements sont quelques-unes des mesures qu'il convient de prendre pour garantir un développement approprié et durable pour tous.

La communauté internationale peut fournir une aide en renforçant les moyens et la capacité de reprise des pays en proie à des défis en matière de développement ou touchés par des conditions climatiques défavorables. L'appropriation nationale, la volonté de résoudre les problèmes, les pratiques de bonne gouvernance et la primauté du droit sont essentiels pour tirer le meilleur parti de l'aide internationale.

J'aimerais souligner également que, étant donné la dynamique de la population mondiale et la nature des économies globalisées, la mobilité de la main-d'œuvre est inévitable et il faut s'en féliciter. Il convient de respecter et de promouvoir les normes internationales du travail et de défendre les droits des travailleurs migrants. Nous devons redoubler d'efforts pour lutter contre la discrimination à l'égard des migrants et améliorer la perception par le public des migrants et de la migration.

Il faut relever les défis liés à l'intégration et à la réintégration des migrants, y compris l'adaptation des marchés du travail nationaux et des systèmes de soins de santé, d'éducation et de sécurité sociale dans des sociétés de plus en plus diversifiées et interdépendantes. Il convient de reconnaître que les réfugiés et autres personnes nécessitant une protection peuvent représenter des défis considérables pour certains pays ou communautés d'accueil. Il convient d'admettre également que, grâce à l'autonomisation, les migrants peuvent apporter une contribution précieuse aux communautés d'accueil et aux économies nationales et locales.

Une main d'œuvre plus mobile implique une augmentation importante des envois de fonds en tant que contribution substantielle au financement privé du développement dans les pays d'origine des migrants. Par conséquent, des conditions d'envois de fonds moins onéreuses, plus rapides et plus sûres tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination doivent être encouragées. La coopération avec des sociétés innovantes du secteur privé, telles que Transfert Wise, créée par de jeunes entrepreneurs estoniens dans le domaine de l'informatique et de la technologie de communication, est une manière de relever ces défis.

Avec l'assentiment de l'Assemblée, je voudrais maintenant appeler l'attention sur les migrants les plus vulnérables, à savoir les réfugiés et les autres personnes nécessitant une protection. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, cette année, comme jamais auparavant au cours de presque deux décennies, davantage de personnes dans le monde ont été contraintes de fuir leurs foyers. Cela comprend plus de 1,5 million de personnes qui ont fui la Syrie pour échapper à la crise humanitaire dans leur pays. Le flux croissant de réfugiés en provenance de Syrie constitue un lourd fardeau pour la région et au-delà, avec de profondes répercussions sur l'économie, l'infrastructure, l'environnement et la sécurité des communautés d'accueil.

Il importe que la communauté internationale déploie des efforts coordonnés afin de venir en aide aux migrants se trouvant dans des situations de vulnérabilité. Les besoins de protection des réfugiés et d'autres personnes déplacées devraient être examinés le plus près possible de leur pays d'origine. Nous devrions mettre au point des initiatives axées sur le développement à l'intention des communautés de réfugiés tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. Je peux

confirmer que l'Estonie s'est engagée à fournir une aide financière et technique afin de répondre aux besoins urgents des plus vulnérables.

Enfin, je tiens à rappeler que le défi principal des négociations relatives au programme de développement pour l'après-2015 sera de parvenir à un accord mondial sur un ensemble concret et tangible d'objectifs pour le développement, en plaçant au cœur de cet accord les trois dimensions de la durabilité et en continuant de mettre l'accent sur l'élimination de la pauvreté. Ces objectifs ne devraient laisser personne de côté et être réalisables dans tous les pays.

Les aspects tant positifs que négatifs de la migration doivent être pris en compte dans les débats portant sur les objectifs pour le développement durable. Afin que nous puissions tirer parti des aspects positifs de la migration et de limiter ses aspects négatifs, il faut veiller à ce qu'elle s'effectue dans les meilleures conditions, grâce à des politiques et des décisions fondées sur des données factuelles.

**M. Fakili** (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie, qui assume depuis 2006 la présidence du Processus de Budapest, participe étroitement au débat mondial et à la coopération internationale en matière de gestion migratoire, qui va d'une approche axée sur la sécurité et le contrôle à une notion de gouvernance des migrations plus globale et intégrée. La Turquie souhaite s'impliquer davantage dans le domaine de la gouvernance migratoire, conformément au rôle dynamique qu'elle entend jouer dans la gestion future des migrations au sein de la région de l'Eurasie.

La Turquie a décidé de relever le redoutable défi que constitue la présidence du Forum mondial sur les migrations et le développement en 2015, en raison non seulement de l'importance grandissante de ce forum en matière de migration, mais aussi de l'attachement croissant de la Turquie aux questions de développement. La Turquie possède une vaste expérience dans le domaine de la migration et du développement. Nous sommes en train d'élaborer une stratégie de présidence. Bien entendu, il reste beaucoup à faire. Nous allons reprendre les priorités des présidences précédentes, dont nous apprécions beaucoup le travail. Nous apporterons à ce travail notre propre contribution.

À ce propos, j'en profite pour annoncer que les nouveaux thèmes de réflexion seront la promotion de la mobilité; l'élimination d'obstacles tels que les visas et barrières analogues; la garantie des droits humains



des migrants et la coopération dans la lutte contre les migrations illégales; l'abolition de la notion de racisme, de discrimination et de xénophobie; l'élaboration de mécanismes internationaux assurant le transfert des avantages en matière de sécurité sociale; l'expérience de la Turquie dans le domaine des petites et moyennes entreprises que l'on considère comme un des moyens les plus efficaces de développement; la transition de la Turquie d'un pays d'origine vers un pays de destination.

La reconnaissance est un besoin fondamental pour tous les migrants. Cette reconnaissance de la part des pays où se trouvent les migrants permettrait, en tout premier lieu, de garantir leur accès aux services de base tels que la santé, l'éducation et la sécurité sociale. Cela leur permettrait aussi de mieux s'intégrer et d'apporter une contribution aux communautés d'accueil et à eux-mêmes.

Étant donné qu'une approche globale est indispensable pour la gestion migratoire, le maintien d'un équilibre entre la sécurité et les droits de l'homme sera l'élément essentiel de la future politique migratoire de la Turquie, ainsi que la nécessité de privilégier les besoins et les droits des migrants.

Tous les aspects de la migration aux niveaux national, régional et mondial sont interdépendants et ne peuvent être traités séparément. Ainsi, plutôt que d'examiner la question de la migration irrégulière du seul point de vue de la sécurité, nous pensons que les politiques de développement devraient se concentrer sur les causes profondes qui entraînent des personnes vers la migration irrégulière, afin de trouver des solutions durables tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination. La migration irrégulière peut être évitée si l'on élabore des mécanismes de migration légale en complément des mécanismes classiques de lutte contre le trafic des migrants.

La cinquième conférence ministérielle du Processus de Budapest, qui s'est tenue à Istanbul, le 19 avril dernier, a rassemblé 28 ministres et vice-ministres, 230 représentants de 52 pays participants et observateurs, ainsi que des organisations régionales et internationales compétentes. Cette réunion a été marquée par l'adoption de la déclaration ministérielle d'Istanbul sur le Partenariat avec les pays de la route de la soie pour la migration. Cette déclaration, qui considère la migration et le développement en tant que domaine spécifique prioritaire, vise à renforcer l'impact positif de la migration sur le développement tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination. Elle

démontre clairement le lien existant entre le travail futur du Processus de Budapest et les buts et objectifs du Forum mondial sur la migration et le développement. La déclaration d'Istanbul apparaît d'ores et déjà comme l'un des documents les plus équilibrés et les plus ambitieux dans le domaine de la migration, qui aient été adoptés par un grand nombre de pays.

De nombreuses activités sont prévues dans la déclaration, telles que l'intégration de la migration dans la planification du développement et la prise en compte des questions de développement dans l'élaboration des politiques migratoires; la promotion de politiques durables, globales, équilibrées et efficaces dans le domaine de la migration et du développement; la mise en place d'une approche largement participative associant les acteurs pertinents du développement, notamment les secteurs publics et privés, pour un dialogue et une coopération concrète; la facilitation de la migration circulaire et l'engagement actif à l'égard du développement; la participation des diasporas pour mieux tirer parti de leurs contributions; l'amélioration de l'utilisation des envois de fonds monétaires et sociaux dans l'intérêt du développement économique et social durable des pays d'origine; le renforcement de la réintégration durable; la lutte contre les effets préjudiciables que pourrait avoir l'émigration sur les pays d'origine; la solution à apporter au déséquilibre existant entre secours d'urgence, aide humanitaire et développement durable; la recherche et l'examen des causes de la migration liée au développement; le développement et le renforcement de l'entrepreneuriat de petite et moyenne taille par les migrants.

La coopération concrète envisagée dans la déclaration porte sur six domaines prioritaires: migration et mobilité, intégration, migration et développement, migration irrégulière, traite des personnes et protection internationale. Tous ces domaines revêtent un intérêt particulier pour le Dialogue de haut niveau sur la migration et le développement.

**M. Storr** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni souhaite tout d'abord s'associer aux sentiments exprimés par l'observateur de la Commission européenne et d'autres orateurs après les événements tragiques qui se sont produits ce matin à Lampedusa.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer notre volonté de travailler dans un esprit constructif avec nos partenaires mondiaux. Seule la coopération internationale peut permettre d'aborder de façon adéquate la question de la migration et du développement. Pour le

Royaume-Uni, cela exige une approche véritablement mondiale. Moins de la moitié de la migration s'effectue aujourd'hui des pays en développement vers les pays développés. Notre débat doit par conséquent s'appuyer sur un ordre du jour plus large prenant davantage en compte cette réalité.

Le renouveau de notre ordre du jour est d'autant plus d'actualité que l'examen du programme de développement pour l'après-2015 a lieu en ce moment même. Le Groupe de personnalités de haut niveau chargé de ce travail, que copréside le Premier Ministre du Royaume-Uni, David Cameron, note l'importance constante que revêtent la coopération internationale et la migration internationale. Ce qui est moins clair, c'est la façon dont nous devrions prendre en compte la migration dans le programme futur de développement.

À notre avis, la décision d'inscrire un objectif portant sur la migration pour l'après-2015 n'est pas encore arrêtée, car cela risque d'affaiblir l'accent mis sur l'extrême pauvreté.

C'est pourquoi nous pensons que ce Dialogue de haut niveau doit rester mesuré et réaliste dans ses recommandations sur la question.

Le Royaume-Uni estime également que toute l'attention supplémentaire qui pourra être accordée aux migrations et au développement devra prendre en considération les principes de l'efficacité de l'aide. En fin de compte, il nous semble en effet que notre objectif ne doit pas consister à renforcer les liens entre migration et développement, en tant que tels, mais à renforcer l'efficacité de nos mesures afin de répondre comme il convient aux priorités de développement des pays partenaires. Si nous voulons renforcer les liens entre migration et développement, des systèmes nationaux équitables, efficaces et transparents sont également essentiels. Au Royaume-Uni, notre système gère la migration des travailleurs venant de l'extérieur de l'Union européenne de façon à répondre aux besoins du marché du travail, mais aussi, il faut le souligner, de façon qui convienne aux migrants eux-mêmes. C'est ce que nous considérons comme une situation où tout le monde est gagnant : nous comblons ainsi nos pénuries de compétences et les migrants, de leur côté, peuvent constater de première main les possibilités d'emplois existant au Royaume-Uni, en étant assujettis aux mêmes critères de qualification quelle que soit leur nationalité.

La bonne gestion des migrations – notamment, c'est important, sur le plan des retours et de la

réinsertion –, est également fondamentale pour que tous puissent bénéficier des avantages de la migration. À cet égard, le Royaume-Uni appuie l'attention accordée par le Dialogue de haut niveau à une migration sûre, régulière et ordonnée, et l'accent qu'il met sur la traite des personnes. S'agissant de ce dernier point, nous sommes déterminés à jouer tout notre rôle dans la lutte contre la traite des êtres humains, dont nous considérons qu'elle mérite d'être une priorité encore plus grande sur les plans politique et pratique. Il s'agit, en substance, de l'esclavage moderne. C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires internationaux pour engager des enquêtes et des poursuites dans les différentes affaires, aussi bien sur notre sol qu'à l'étranger. C'est aussi la raison pour laquelle le Gouvernement britannique passe au peigne fin sa propre législation, afin d'examiner les éventuels changements à apporter – même si je dois dire que la législation actuellement en vigueur est totalement conforme aux Protocoles à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Il importe en outre de soutenir les victimes de la traite, qui sont parmi les migrants les plus vulnérables. Notre engagement à cet égard est manifeste : au Royaume-Uni, nous avons par exemple financé des projets de lutte contre la traite des filles et des femmes en Asie du Sud, et notamment des femmes migrantes se rendant au Moyen-Orient pour travailler comme personnel de maison ou dans le secteur de la confection. Nous espérons donc que ce Dialogue de haut niveau encouragera tous les États Membres de l'ONU à redoubler d'efforts pour lutter contre la traite, en identifier les victimes et, si possible, les aider à retrouver une vie sûre et sans danger dans leur pays d'origine.

Pour finir, je voudrais encore une fois me féliciter de ce Dialogue de haut niveau, qui offre l'occasion de développer une coopération internationale commensurable à la nature des migrations internationales. Lorsque nous nous penchons sur les liens entre migration et développement, nous devons veiller aux nécessaires critères de transparence et d'équité dans les stratégies nationales et internationales. Et, tout en saisissant cette occasion de renforcer les avantages découlant de la migration par une bonne gestion, nous devons également mettre ce Dialogue à profit pour traiter les aspects négatifs des migrations, comme la traite des êtres humains, et faire en sorte que les politiques de migration débouchent sur une situation d'où tous sortent gagnants.

**M. Châtaigner** (France) : Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est parce que nous sommes tous conscients de l'importance de l'enjeu des migrations pour le développement. Depuis notre dernier Dialogue, en 2006, la mobilité régionale et internationale s'est encore accrue. Cela constitue à la fois un défi et des opportunités pour les pays de départ, de transit et d'accueil des migrants. Du côté des opportunités, les migrations ont contribué à la réalisation d'un grand nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement. Les transferts d'argent des migrants – 414 milliards de dollars cette année selon la Banque mondiale, soit trois fois le total de l'aide publique au développement – peuvent être dirigés vers des investissements productifs et créer des emplois. Ils assurent aussi une fonction essentielle de protection sociale. Les migrants portent aussi avec eux non seulement de l'argent et du travail, mais aussi des idées, des normes, des pratiques nouvelles, qui transforment à la fois leur pays d'accueil et leur pays d'origine. Leur richesse, c'est finalement la richesse humaine; c'est les hommes qu'ils sont, ce qui a considérablement plus de valeur que tout le reste.

Du côté des défis, l'essor des migrations Sud-Sud constitue un enjeu pour le développement de pays dont les ressources domestiques doivent être encore plus largement mobilisées au service de leur développement. L'essor des migrations croisées – entre le Nord et le Sud, entre le Sud et le Sud, et entre le Nord et le Nord – fait que nous sommes tous maintenant des pays d'immigration mais aussi d'émigration. Et la France s'honore par exemple aujourd'hui de compter 1,6 million de Français installés hors de France, qui sont pour nous autant d'ambassadeurs de nos valeurs. Consciente des enjeux de cette nouvelle donne migratoire, la France a renouvelé profondément sa politique de migration et de développement. Celle-ci a pour fil conducteur l'édification d'un partenariat pour le développement avec toutes les organisations de la diaspora, les autorités des pays partenaires, le secteur privé, la société civile. Nous construisons par là, en quelque sorte, les ressorts d'une société civile mondiale.

Quatre axes complémentaires sous-tendent notre action : soutenir le potentiel de solidarité des migrants, notamment en aidant les associations issues des diasporas à mener des projets; soutenir le projet et le potentiel d'investissement de ces migrants en cofinçant les projets de développement; renforcer les capacités des pays partenaires à intégrer la mobilité et la migration dans leurs stratégies nationales et locales de développement; et enfin, contribuer aux dialogues

internationaux et à la production de connaissances. Tout cela se fait sans doute avec l'idée, à un moment donné, de réfléchir à une meilleure gouvernance de notre système de migration.

En termes très concrets et opérationnels, la France, par exemple à travers l'Agence française de développement, a appuyé le Royaume du Maroc dans sa définition d'une politique publique d'appui à l'investissement productif de la diaspora. Ces investissements ne concernent que 20 % en moyenne des transferts, mais ils ont un impact potentiellement très fort sur le développement et répondent aux préoccupations essentielles des États : améliorer l'accessibilité financière et créer des emplois. La France a aussi conclu un accord avec le Sénégal pour la mise en œuvre d'un projet visant à cofinancer avec les migrants des projets de développement local, à mobiliser la diaspora et à contribuer au désenclavement numérique d'un certain nombre de régions périphériques. Depuis 2009, 92 projets d'infrastructure ont ainsi été financés pour un montant de 10 millions d'euros, et 262 entreprises ont été créées, pour un investissement de 3 millions d'euros. Forte de ces expériences concrètes, la France souhaite que le rôle des migrants dans le développement de leur pays d'origine soit pleinement reconnu dans le cadre des objectifs de développement durable et dans le cadre du programme et de l'architecture que nous souhaitons construire pour l'après-2015. Comment? Sans doute pas par l'adoption d'un objectif spécifique, mais par une insertion transversale de l'enjeu des migrations dans l'ensemble du programme pour l'après-2015. Cette insertion pourrait se traduire par l'élaboration de cibles spécifiques liées aux migrations qui s'appliqueraient à chaque grand objectif thématique du prochain programme : la santé, l'éducation, l'emploi et la jeunesse.

La reconnaissance de l'apport des migrants et des migrations dans le programme pour l'après-2015 doit aussi passer par un partenariat renouvelé sur les questions migratoires. Nous plaçons pour la poursuite de la coopération internationale amorcée dans le cadre du Groupe des Huit et du Groupe des Vingt pour accroître et faciliter les flux financiers des migrants à destination des pays en développement, et diminuer ainsi les coûts des transactions. Cela rejoint la réflexion dont je soulignais l'importance tout à l'heure, et que nous devons avoir, peut-être, au sujet d'une meilleure gouvernance de ces questions migratoires dans le cadre de notre programme international.

Enfin, je terminerai en disant que la France et les autres membres de l'Union européenne sont convaincus que la défense des droits fondamentaux des migrants, quel que soit leur statut, doit demeurer une priorité transversale de toute politique. La traite des êtres humains constitue une violation flagrante des droits de l'homme, et doit à ce titre être combattue avec sévérité, conformément aux normes internationales en vigueur. La situation des migrants dans un certain nombre de situations de crise est aussi un facteur d'inquiétude et nous saluons à ce titre l'action tout à fait exemplaire conduite par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en leur faveur dans les crises récentes en Libye, en Somalie, au Mali et en Syrie. Nous assurons l'OIM de notre soutien résolu.

**M. Habib** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais, au nom de ma délégation, présenter nos condoléances aux familles endeuillées dont les proches ont péri ce matin au large de la côte sud de l'Italie.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/68/PV.25).

L'histoire nous apprend que l'Iran, vieille civilisation, était au cœur de la célèbre Route de la soie reliant l'Occident et l'Orient par la chaîne des marchands, des pèlerins, des moines, des soldats, des nomades et des citoyens circulant de l'Extrême-Orient à l'Extrême-Occident à diverses époques. Sa situation géopolitique avait mis l'Iran dans une position unique pour contribuer aux migrations internationales en servant de pont entre l'Est et l'Occident.

Aujourd'hui, avec 232 millions de migrants internationaux dans le monde, le phénomène des migrations a gagné en volume, en ampleur, en complexité et en impact depuis l'adoption en 1994 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il constitue une caractéristique intrinsèque de la mondialisation, et c'est pourquoi il convient de prendre en considération les facteurs économiques, sociaux, démographiques, politiques et environnementaux dans l'évaluation des effets des migrations internationales sur le développement durable et dans la définition des priorités y relatives en vue de l'élaboration du cadre de développement pour l'après-2015.

Au niveau national, la République islamique d'Iran a créé, au sein de la présidence, le Haut Conseil

des Iraniens à l'étranger, chargé de fournir des services à tous les migrants iraniens, notamment les migrants très qualifiés et dotés d'un haut niveau d'études et qui jouent en conséquence un rôle important dans leurs communautés d'accueil à travers le monde.

Nous demandons instamment aux pays de destination d'éviter d'imposer des restrictions aux contacts entre les migrants et leurs pays d'origine. C'est tout particulièrement important en ce qui concerne les migrants très qualifiés et dotés d'un haut niveau d'études. Des contacts permanents entre ces migrants et leurs pays d'origine peuvent en effet contribuer au transfert de connaissances et de compétences et accélérer le développement des pays en développement.

La République islamique d'Iran est un membre actif de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) depuis plus de 10 ans. Depuis 2007, nous travaillons conjointement avec l'OIM à des initiatives conjointes portant sur la diffusion des connaissances en matière de droit international des migrations à Téhéran. Nous avons conjointement mis en place et gérons avec l'OIM un important programme relatif aux migrations internationales et au développement, le programme de « retour et réinsertion des ressortissants afghans qualifiés de République islamique d'Iran en République islamique d'Afghanistan », qui a été financé par le Gouvernement japonais.

À l'instar de nombreux pays, la République islamique d'Iran estime que les migrants internationaux très qualifiés et dotés d'un haut niveau d'études peuvent jouer un rôle important dans le développement de leurs pays d'origine et que, en conséquence, toutes relations, communications, ou transactions, ainsi que tous accès et déplacements qu'ils peuvent avoir par rapport au pays d'origine ne doivent en aucun cas être soumis à restrictions par les pays de destination. Ils ne devraient également faire l'objet d'aucune discrimination en matière d'accès à l'enseignement universitaire et à des ressources scientifiques et financières.

La République islamique d'Iran continue de coopérer avec tous les États, le système des Nations Unies et les autres organisations compétentes, notamment par l'entremise des bureaux du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'OIM à Téhéran, afin de relever les défis liés aux migrations tout en en mettant à profit le potentiel pour bâtir un monde meilleur, dans l'intérêt de tous.



**M<sup>me</sup> Tapley** (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada souhaite exprimer ses remerciements au Bureau du Président. Je voudrais également remercier le Secrétaire général d'avoir organisé ce deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Beaucoup de choses se sont produites au sein de notre communauté mondiale depuis le Dialogue de haut niveau de 2006, dans un monde qui se caractérise de plus en plus par la mondialisation, non seulement de l'économie, mais également de la mobilité des gens, et ce, à un rythme, à une échelle et à un niveau de complexité sans précédent, entraînant des répercussions dans de nombreux domaines, y compris le développement. Nous sommes pratiquement tous des pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants internationaux. En tant que membres de la communauté internationale, nous partageons de plus en plus nos succès, mais également nos difficultés dans les efforts que nous déployons sur la scène nationale, régionale et mondiale pour tirer profit des avantages que la migration présente à la fois pour les États et pour les migrants. À cet égard, le Canada est d'avis que la migration est un processus à gérer, et non un problème à résoudre.

Je voudrais mettre en relief trois questions fondamentales qui présentent un intérêt pour le Canada dans le domaine des migrations internationales, et en lien avec le développement. Il s'agit premièrement du rôle important que nous jouons en tant que pays et en tant que communauté internationale dans la promotion d'une migration sûre, régulière et ordonnée. Deuxièmement, il s'agit de l'importance d'étendre notre capacité de travailler seuls et collectivement à tous les niveaux afin de maximiser les effets du développement et les autres avantages de la migration, tout en nous penchant sur les principales difficultés en la matière. Troisièmement, il s'agit de l'importance de mieux tirer parti des forums mondiaux et régionaux existants, de même que des partenariats, afin de faire des progrès véritables à ces fins.

Se fondant sur son expérience dans le domaine de l'immigration, le Canada prône depuis longtemps une migration sûre, régulière et ordonnée comme moyen le plus efficace de tirer parti des avantages de la migration tout en surmontant les difficultés attenantes. Pour pouvoir répondre aux besoins et aux attentes des migrants comme des sociétés, il faut gérer la migration.

*(l'oratrice poursuit en français)*

Ce Dialogue de haut niveau est l'occasion de faire le point sur nos efforts dans le domaine des migrations internationales et des liens qu'elles entretiennent avec le développement, et d'aller de l'avant sur des questions concrètes afin d'appuyer le développement, de favoriser, protéger et faire respecter les droits humains des migrants et d'en renforcer le bien-être et la capacité de contribuer à leurs pays d'accueil et d'origine.

*(l'oratrice reprend en anglais)*

Le Canada souhaiterait examiner de manière plus approfondie avec ses partenaires les approches novatrices qui complètent et renforcent les efforts des gouvernements en vue d'assurer la migration sûre et ordonnée de la main-d'œuvre et la protection des droits humains, ainsi que dans le domaine du travail des migrants, notamment par le recours à des pratiques de recrutement éthiques.

La question des envois de fonds est importante pour le Canada. Nous continuerons de travailler de concert avec le Groupe des Vingt afin d'examiner des mécanismes de financement novateurs permettant de réduire davantage le coût des envois de fonds destinés aux pays en développement.

Le Canada continuera d'appuyer l'échange de pratiques et d'efforts exemplaires dans le renforcement des capacités à différents niveaux : de la gestion de la migration à l'intégration des immigrants en passant par la protection des droits humains des migrants. Le Canada appuiera également tout effort supplémentaire visant à obtenir de plus amples données factuelles sur les liens qui existent entre les migrations internationales et le développement.

Pour que ce dialogue mondial donne des résultats, il importe que nous continuions à mobiliser les intervenants intéressés à tous les niveaux, à mettre l'accent sur les questions concrètes d'intérêt commun qui se prêtent à des partenariats utiles et à améliorer la mise en œuvre et la coordination des cadres et des mécanismes existants pour parvenir à de véritables résultats.

Le Canada est heureux de l'approche pragmatique que l'Organisation internationale pour les migrations et les organismes concernés de l'ONU ont adoptée pour aborder un certain nombre de ces enjeux, et nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement de son solide appui à cet égard; il a joué un rôle important dans les progrès réalisés depuis 2006. Nous

attachons beaucoup d'importance à la contribution de la société civile et du secteur privé à ce dialogue concret et, à mesure que nous progressons, nous devons veiller à ce que chacune de ces voix ait la possibilité de se faire entendre.

Le Canada est heureux de continuer à participer activement à un certain nombre de processus consultatifs régionaux, ainsi qu'au Forum mondial sur la migration et le développement, qui est une importante tribune pour l'échange de pratiques et la promotion de la collaboration sur des questions concrètes, ce qui a pour résultat d'instaurer la confiance et d'établir des partenariats.

*(l'orateur poursuit en français)*

En conclusion, le but ultime du Canada est d'en arriver dans le cadre du présent Dialogue de haut niveau à un échange qui mise sur nos réalisations communes et sur le travail des nombreux acteurs importants du domaine de la migration internationale, tout particulièrement depuis le dernier Dialogue de haut niveau. Nous sommes convaincus que le présent Dialogue de haut niveau offrira une plateforme qui nous aidera à avancer de manière constructive sur des questions concrètes d'intérêt commun.

**M. Amanbayev (Kazakhstan) (parle en russe) :** Je voudrais informer l'Assemblée des mesures que la République du Kazakhstan a prises pour réglementer les processus migratoires, notamment s'agissant des questions liées à la migration des travailleurs.

Aujourd'hui, les questions portant sur la migration de populations, notamment la migration de travail, sont d'une actualité brûlante dans la région d'Asie centrale, et notamment en République du Kazakhstan. Au sein de la Communauté d'États indépendants (CEI), ce sont la Russie et le Kazakhstan qui accueillent le plus grand nombre de migrants. Dans les États d'Asie centrale, plus de 90 % des processus migratoires ont un caractère intra-régional et interviennent entre les anciennes républiques soviétiques. La République du Kazakhstan, qui est principalement un pays d'accueil, met au point les procédures actualisées qui s'imposent pour réglementer ces processus dans le pays, afin d'assurer le respect des droits et des intérêts des migrants étrangers et de leur donner la possibilité de travailler dignement.

En 2011, la République du Kazakhstan a adopté une loi sur la migration reconnaissant la situation des immigrants – notamment des étrangers et des apatrides entrant au Kazakhstan pour y élire résidence à titre

temporaire ou permanent. Cette loi définit la migration de travail et les principales normes réglementaires en la matière, y compris des quotas de travailleurs migrants aux fins d'attirer la main-d'œuvre étrangère dans différentes catégories de migrants.

Jusqu'en 2011, le Kazakhstan n'accordait des permis aux migrants que par le biais des employeurs mais soucieux d'encourager la création de petites entreprises, nous envisageons désormais de nouveaux types de délivrance de permis de travail. Aujourd'hui, les migrants peuvent eux-mêmes se voir accorder une autorisation de travail. Il convient de souligner qu'un grand nombre de migrants en provenance d'Asie centrale travaillent dans le secteur privé. C'est pourquoi nous avons l'intention de permettre aux personnes travaillant dans le secteur privé d'attirer une nouvelle main-d'œuvre. Par ailleurs, nous avons défini une nouvelle catégorie de migrants – les migrants d'affaires –, à savoir ceux qui sont venus dans le but de créer une entreprise. Ces personnes sont exonérées de la procédure de délivrance d'un permis de travail. D'autre part, conformément à la législation kazakhe, nous avons réglementé les transferts de travailleurs étrangers au sein des entreprises, en l'absence, jusqu'à présent, de disposition juridique en la matière. En outre, de nouvelles dispositions simplifiées permettant d'attirer la main d'œuvre étrangère ont été définies.

Nous tenons à souligner que le Kazakhstan, république d'Asie centrale, comme les autres républiques d'Asie centrale, les pays de la CEI et la Russie représentent aujourd'hui un système migratoire unifié, assorti d'une bonne réglementation des processus migratoires. Cela n'est possible que grâce à la coordination des pays de la région, par le biais d'une politique conjointe, et c'est le type de coopération que nous avons instauré.

En 2007, nous avons créé un conseil des organes réglementant les migrations sur le territoire de la CEI. Cette instance fonctionne très bien aujourd'hui. Depuis sept ans, nous nous rencontrons deux fois par an pour aborder les questions d'actualité sur la migration de travail. Ces rencontres sont l'occasion de très larges échanges d'informations, de discussions sur les tendances générales et les problèmes constatés dans les politiques migratoires. Nous coopérons activement pour favoriser la migration régulière et pour lutter contre la migration irrégulière.

L'an dernier, le Kazakhstan a signé une convention sur un espace migratoire commun à tous les pays de la CEI. Cette convention représente

une position concertée en matière d'élaboration et d'application de politiques intergouvernementales globales dans le domaine de la réglementation des migrations dans la région. Au titre de cette convention, l'un des domaines stratégiques abordés a trait à la création de conditions favorisant le déplacement de la main-d'œuvre et garantissant l'égalité des chances des travailleurs migrants. Il s'agit également d'élargir les possibilités de travail légal et de collaboration efficace entre États en matière de réglementation des processus migratoires. Le Kazakhstan entend continuer ces activités dans le cadre de la CEI. Pour notre part, nous souhaitons contribuer au renforcement des mécanismes de migration afin de permettre à la région d'atteindre la stabilité socioéconomique.

Au demeurant, nous ne nous limitons plus aujourd'hui au seul cadre de la CEI. Les questions relatives à la réglementation de la mobilité régionale sont également soulevées dans les instances de dialogue de l'union douanière, ainsi que dans le cadre de l'espace économique unifié. La poursuite de l'intégration économique dans la région soulève de nouvelles questions s'agissant des migrations et du respect des droits des travailleurs migrants. Tout cela nous pousse à prendre conjointement de nouvelles décisions.

En 2010, nous avons adopté la convention des États membres de la CEI relative au statut juridique des travailleurs migrants et des membres de leurs familles. Conformément à cette convention, nous avons exclu certaines procédures d'autorisation de travail établies par les États pour protéger leur marché du travail intérieur. En fait, nous pouvons dire qu'une coopération a été mise en place pour coordonner les processus migratoires entre les États de la région. Nous collaborons à cet égard de manière intensive et constructive. Il convient également d'évoquer l'appui de l'ONU et de l'OIM, dont la participation à la prise de décisions politiques dans le domaine des migrations de travail est prépondérante. À ce sujet, le Kazakhstan exprime toute sa reconnaissance à ces organisations.

**M. Yeganyan (Arménie) (*parle en anglais*) :** Pour commencer, je voudrais, comme les orateurs précédents, féliciter le Président de diriger les travaux de la présente Réunion, et remercier le Secrétaire général et les autres orateurs de leurs déclarations. Nous saluons la précieuse contribution du Gouvernement mexicain au présent Dialogue de haut niveau.

Parce que, pour l'Arménie, les migrations sont un enjeu particulièrement critique, nous sommes le dernier

pays signataire de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et le Gouvernement arménien a fait de la gestion des processus migratoires l'un de ses axes prioritaires. Des améliorations tangibles ont été enregistrées ces trois dernières années. Le cadre conceptuel de réglementation publique des migrations de la République d'Arménie, qui définit 14 domaines prioritaires, a été adopté et un plan d'action pour 2012-2016 comprenant 147 actions concrètes a été mis en place aux fins de sa mise en œuvre.

Pour atténuer l'impact négatif de l'immigration en provenance d'Arménie, mon gouvernement a pris d'importantes mesures et établi des liens resserrés avec un certain nombre de partenaires clefs. Outre sa coopération accrue avec l'Union européenne, mon pays a adopté la déclaration de partenariat sur la mobilité et conclu des accords sur la facilitation des visas et la réadmission. Aujourd'hui, huit projets migratoires, représentant un coût de 9 millions d'euros, sont mis en œuvre en Arménie avec des États européens dans le cadre de plateformes de coopération tant bilatérale que multilatérale.

Étant donné que près de 80 % des émigrés arméniens vivent dans des pays membres de la Communauté d'États indépendants (CEI), le pays s'est activement engagé dans les processus d'intégration au sein de la région; une action coordonnée est en cours pour créer un marché commun du travail et gérer les mouvements de population dans le cadre d'une politique concertée, comme cela a été souligné au cours de la conférence sur la migration des travailleurs en tant que facteur de développement dans la CEI, qui a eu lieu en juin à Moscou.

L'Arménie attache une très grande importance aux questions du retour et de la réinsertion de ses citoyens de l'étranger, ainsi qu'à l'utilisation du potentiel de la diaspora en tant qu'élément essentiel du programme de migration et de développement du pays. La diaspora arménienne est un phénomène sans égal, puisque plus des deux tiers des Arméniens du monde vivent en dehors de la République d'Arménie. Actuellement, il existe des communautés arméniennes dans quasiment tous les pays de la planète. La formation de la diaspora traditionnelle a été principalement le résultat du génocide arménien de 1915. Mais ces 20 dernières années, cette diaspora s'est enrichie de l'arrivée d'émigrants arméniens ayant quitté l'Arménie en raison des difficultés socioéconomiques.

Le Gouvernement arménien a adopté une politique de renforcement des liens entre la mère patrie et la diaspora, qui consiste à promouvoir l'identité culturelle de cette dernière, à préserver son identité nationale et à utiliser son potentiel aux fins du développement de l'économie du pays. Les mesures prises pour atteindre ces objectifs peuvent s'avérer d'un grand intérêt pour d'autres pays. En vertu des amendements apportés en 2006 à la Constitution, les citoyens étrangers d'ascendance arménienne ont le droit d'obtenir la citoyenneté arménienne dans le cadre d'une procédure simplifiée. Le Fonds panarménien a été créé en 1992 et est présent dans plus de 40 pays. Des conférences panarméniennes mondiales, des jeux panarméniens, des festivals culturels et autres manifestations visant à réunir les spécialistes d'un même secteur sont régulièrement organisés. La création du Ministère de la diaspora en 2008 a insufflé un nouvel élan aux activités menées en relation avec la diaspora.

Les politiques publiques concernant les citoyens arméniens résidant à l'étranger ont – dès le début des années 90 – consisté principalement à encourager leur retour et leur réinsertion durables. Dans le contexte du développement, il convient de souligner que les migrants qui rentrent au pays apportent des connaissances et des compétences nouvelles, des idées originales en termes de projets d'entreprise et des perceptions multiculturelles neuves, ce qui est extrêmement important pour l'Arménie. Voilà pourquoi l'appui aux retours est l'une des priorités de la politique migratoire du Gouvernement arménien.

Les questions du retour et de la réinsertion sont toutes deux incluses dans le programme de coopération internationale. Actuellement, un consortium composé de huit pays européens, dirigé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration, met en œuvre un projet à long terme relatif aux deux questions. Le site Web [www.backtoarmenia.com](http://www.backtoarmenia.com) permet à ceux qui s'apprêtent à rentrer d'établir des contacts directs depuis l'étranger avec les institutions publiques arméniennes compétentes grâce aux outils électroniques de communication, notamment Skype, et d'obtenir rapidement des réponses fiables à leurs questions.

Nous pensons que les mesures en faveur du retour et de la réinsertion prises par différents pays auraient gagné en efficacité si la communauté internationale avait joué un rôle plus actif dans certains domaines, comme la mise en œuvre de projets de retour à l'intention des spécialistes hautement qualifiés qui résident en dehors

de leur pays d'origine, la mise en place de canaux permettant d'orienter les fonds envoyés par les migrants vers les secteurs de l'économie et l'application élargie des schémas de migration circulaire.

L'Arménie se félicite de la Déclaration qui a été adoptée (résolution 68/4) et est persuadée que le Dialogue de haut niveau contribuera grandement à encourager la poursuite de la mise en œuvre des objectifs relatifs à la migration et au développement aux niveaux national, régional et international, et à préparer le terrain d'un programme de développement pour l'après-2015 mettant l'accent sur cette question.

**M. Carillo** (Panama) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous exprimons nos condoléances suite aux regrettables événements survenus à Lampedusa, en Italie. Je tiens aussi à transmettre à l'Assemblée les salutations fraternelles du Gouvernement de la République de Panama, en particulier du Président de la République, Ricardo Martinelli Berrocal, ainsi que celles de la délégation panaméenne et mes propres salutations.

En ce qui concerne les questions relatives aux migrations et au développement que l'Assemblée examine aujourd'hui, il me plaît d'indiquer que mon pays a déjà pris un certain nombre de mesures. Le rapport (A/68/190) préparé pour le présent Dialogue signale que le nombre de migrants dans le monde est désormais de 232 millions, et il est donc indispensable de formuler des politiques pour garantir des migrations bien ordonnées.

Le Service national des migrations et le Ministère panaméen du travail et du développement de la main-d'œuvre ont, ces dernières années, publié diverses ordonnances amendant, complétant ou abrogeant plusieurs dispositions de la législation afin que les procédures de délivrance de nouveaux visas et permis de travail pour les migrants soient conformes aux normes en vigueur dans le monde.

Le Panama a introduit une dimension humaniste dans la délivrance des visas et des permis de travail à laquelle nous accordons beaucoup d'importance. À titre d'exemple, le regroupement familial est désormais le principe de base qui régit l'admission des étrangers dont les enfants sont panaméens. En outre, Le statut de résident permanent a été accordé à de nombreux étrangers qui n'y avaient pas droit auparavant. Pour les personnes en transit et les travailleurs temporaires, des visas d'un an sont maintenant accordés – alors que



ces visas n'étaient que de six mois auparavant –, et ils peuvent être prolongés pour une durée de cinq ans.

Par ailleurs, un visa et un permis de travail spéciaux ont été créés pour les membres des professions libérales qui désirent élire résidence permanente au Panama et apporter leurs compétences et leur expérience à la promotion du développement économique, culturel et social du pays.

Je tiens aussi à attirer l'attention sur les efforts que consent l'administration de la République du Panama pour prêter main forte à la communauté internationale en ces temps où certaines économies ont du mal à trouver des débouchés à leur main-d'œuvre. Aussi mon gouvernement ne s'est-il pas contenté d'étendre la gamme des visas et permis de travail disponible, mais il a également mis en place des procédures spéciales pour régulariser la situation des étrangers qui ne sont éligibles à aucun statut prévu par la législation actuelle.

Ces « journées migratoires », douze au total depuis qu'elles ont été instaurées en 2010, ont permis à plus de 35000 étrangers de quelque 80 nationalités différentes qui se trouvaient en situation irrégulière d'obtenir une autorisation de séjour provisoire de deux ans, assortie d'un permis de travail valable pour la même durée.

Pour ceux qui choisissent cette option une deuxième fois, leur autorisation de séjour provisoire peut être prorogée de dix ans. J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée qu'en ce moment même se déroule la douzième journée extraordinaire de régularisation des migrants, que nous avons appelée « Panama, le melting pot ». Nous espérons délivrer 10000 permis de séjour provisoire à des étrangers sans papiers. Je souligne, car c'est important, que le fait de donner aux immigrés la possibilité de résider et de travailler légalement au Panama présente des avantages économiques et en termes de sécurité pour le pays, mais permet également aux immigrés d'être intégrés au système de sécurité sociale, au système bancaire et au système d'assurance-chômage, ce qui évite qu'ils ne soient exploités et leur donne, ainsi qu'à leurs familles, la possibilité d'avoir un niveau de vie décent et digne.

Je suis certain que, grâce à la participation de tous ici aujourd'hui, nous aurons un échange de vues et de bonnes pratiques très utile, au service de toute la communauté internationale et de l'amélioration des conditions de vie de nos semblables. Comme l'a souligné le Président de la République de Panama,

Ricardo Martinelli, dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale :

« Nous laissons un héritage de stabilité sociale et politique et de croissance économique élevée dans toute la région latino-américaine, et nous avons contribué à la recherche et à la construction du bien commun de la nation panaméenne » (A/68/PV.8, p.7).

**M. Pérez Walker (Chili) (*parle en espagnol*) :** L'initiative que représente le présent Dialogue prend chaque jour un caractère plus urgent, étant donné l'intensification des migrations internationales, et le fait d'aborder ce sujet dans un cadre multilatéral nous permet d'adopter de manière cohérente et coordonnée des décisions qui reflètent la dimension mondiale des migrations. C'est pourquoi, à l'instar du sentiment exprimé à plusieurs reprises par la Conférence sud-américaine sur les migrations, je me félicite que l'ONU, paradigme du multilatéralisme, soit l'enceinte où nous débattons de la mobilité des personnes et de leurs droits. L'ONU est l'instance appropriée pour prendre toutes les décisions sur les migrations internationales.

Par ailleurs, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) mérite une mention spéciale en raison de son rôle important, tant en sa qualité d'organisation intergouvernementale spécialisée dans la gouvernance mondiale des migrations que pour sa contribution aux préparatifs de ce deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et aux travaux de la Conférence sud-américaine sur les migrations. À cet égard, nous prions le Secrétaire général de l'ONU de créer un groupe de travail qui serait composé de neuf pays au maximum, afin de garantir l'efficacité, la rapidité et l'objectivité de ses travaux, et chargé d'étudier et de proposer de nouveaux mécanismes en phase avec les nouvelles tendances et les nouveaux défis des migrations, et renforcerait ainsi l'interaction entre l'ONU et l'OIM.

La situation en matière de migrations a évolué ces 20 dernières années, que ce soit au niveau mondial ou régional. Les migrations Sud-Nord ne sont plus le seul flux dominant et les tendances qui se dessinaient en 2006 se sont confirmées et accentuées. L'augmentation des migrations Sud-Sud et des migrations Nord-Sud reflète le nouveau visage des migrations internationales. Dans ce contexte, le Chili, pays à revenu intermédiaire dont le produit national brut par habitant est d'environ 16000 dollars, est devenu une nouvelle destination pour les migrants. Ces dernières

années, il est passé du statut de pays d'origine à celui de pays d'origine et d'accueil des migrants.

Face à cette évolution récente constatée depuis le Dialogue de haut niveau de 2006, le Chili s'efforce de relever les défis de la migration et de saisir les possibilités qu'elle offre en intégrant les questions de migration et les besoins des migrants aux préoccupations du Gouvernement. La politique en matière de migrations internationales dans notre pays repose sur le respect constant des droits fondamentaux des migrants et de leurs familles, comme en témoigne le fait que le Chili a ratifié les principaux instruments internationaux relatifs aux migrations, notamment la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Le Chili promeut donc la gouvernance dans ce domaine et il aborde la question des migrations internationales de manière globale grâce à des structures institutionnelles à caractère intersectoriel et multisectoriel, comme par exemple le Conseil sur la politique migratoire et le Comité interministériel pour la communauté des Chiliens de l'étranger.

Dans le même ordre d'idées, afin de promouvoir le principe de résidence légale, qui garantit aux migrants le plein exercice de leurs droits fondamentaux au sein de la communauté d'accueil, le Chili a mis en place des procédures de régularisation des migrants et a pris des initiatives juridiques pour moderniser sa législation migratoire. Il fonde son action sur la conviction qu'un séjour régulier et légal garantit l'intégrité des migrants et le respect des droits sociaux et du droit du travail des Chiliens.

Pour ce qui est de l'application des principes des droits de l'homme et de la gouvernance au plan national, l'objectif est que le Chili soit en phase avec le monde grâce à la mise à jour des normes relatives aux migrations et à la promulgation d'une loi sur la protection des réfugiés et d'une loi sur la lutte contre la traite des personnes, en particulier les femmes. Le Congrès examine en ce moment un nouveau projet de loi sur l'immigration et les migrations, qui vise, grâce à la création d'un conseil sur la politique migratoire et d'une division des migrations, à moderniser la législation en l'adaptant à l'évolution des besoins du pays et aux exigences du processus migratoire.

Les étrangers qui, pour diverses raisons, prennent la décision de s'installer au Chili, doivent être certains que leur nationalité ne leur portera pas préjudice. À cet égard, le projet de loi représente un pas en avant par rapport à la réglementation actuelle, car il mentionne explicitement le principe d'égalité des droits des migrants en général, établit une liste des droits qui leurs reviennent en tant que ressortissants étrangers et énonce des mesures de protection minimales garanties pour les personnes qui vivent sur le territoire en situation irrégulière.

Au niveau international, le Chili promeut le processus lancé depuis la tenue du premier Dialogue de haut niveau en 2006 et participe activement aux réunions du Forum mondial sur la migration et le développement. Dans le même esprit, le Chili a également présidé un dialogue de haut niveau sur les migrations entre la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et l'Union européenne (UE), dans le but de créer un espace de dialogue et de travail commun pour faire face aux problèmes que posent les migrations entre les deux régions.

Pour concrétiser les efforts conjoints déployés par les deux régions, et compte tenu de l'importance de disposer de données et d'informations objectives et actualisées sur les migrations internationales, le premier recueil statistique de la CELAC et de l'UE sur les migrations a été établi. Une fois de plus, l'OIM et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes méritent d'être saluées pour le travail louable qu'elles ont accompli.

Enfin, au niveau régional, le Chili a présidé la dernière Conférence sud-américaine sur les migrations et accueilli plusieurs réunions de consultation de la région sud-américaine. Depuis la dernière réunion organisée en 2012, le Chili a contribué à définir la position commune de la région sud-américaine dans l'optique du présent deuxième Dialogue de haut niveau.

Le résultat de ces efforts se retrouve dans la Déclaration de Buenos Aires, qui énonce la position des pays d'Amérique du Sud en ce qui concerne la gestion et le suivi des migrations mondiales. Il va sans dire que sur la question du suivi, le Chili plaide en faveur de la rédaction et de l'adoption d'une convention internationale sur les migrations internationales, qui ferait l'objet d'un consensus au sein de la communauté internationale et établirait des normes minimum pour les migrations et leur réglementation au niveau mondial.

**M. Lutenco** (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à présenter mes condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie alors qu'ils se dirigeaient vers Lampedusa. La Moldova est parfaitement consciente de la tragédie vécue par les familles et des vies humaines détruites par la migration.

Pour commencer, j'apprécie le fait que l'ONU prête une si grande attention à la question des migrations. Cela montre que les États Membres sont déterminés à s'y attaquer de la meilleure façon possible, dans le cadre de partenariats et par le dialogue.

Comme d'autres pays, la République de Moldova est de plus en plus consciente des possibilités considérables que les migrations présentent, mais a également appris à prendre des mesures prudentes face aux problèmes qu'elles posent. Face aux répercussions très complexes de la migration en Moldova, un mécanisme d'intervention composite s'est avéré nécessaire, avec un partenariat élargi, pour faire face aux éléments internationaux essentiels des processus de migration. Cela a incité la Moldova à devenir le pays pilote dans la mise en œuvre du partenariat pour la mobilité établi entre l'Union européenne et la République de Moldova et à participer activement aux travaux du Forum mondial sur la migration et le développement. Dans ce contexte, ce partenariat s'avère être l'élément clef de la consolidation tant du développement durable que des efforts de tous les acteurs – une dimension qui devrait être développée aux niveaux régional et mondial.

L'expérience accumulée depuis près de cinq ans dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat pour la mobilité – durant lesquels 89 projets et initiatives ont été menés ou continuent de l'être – a renforcé notre coopération et nos relations de confiance avec l'Union européenne et ses États membres et a eu des répercussions positives directes sur les éventuels migrants, les migrants et les rapatriés.

Nous sommes prêts à continuer de renforcer notre coopération avec l'Union européenne et à partager cette expérience avec tous ceux qui sont intéressés. En outre, l'évaluation de nos travaux est également disponible. L'élaboration de politiques migratoires basées sur des faits est essentielle pour les États et les personnes. La République de Moldova a récemment achevé de dresser un tableau complet de la migration, et l'a intégré au système national de suivi statistique. En réalisant de façon périodique des enquêtes auprès des ménages et en coopérant étroitement avec les pays de destination, nous sommes capables de mieux surveiller et gérer les flux

migratoires. Les profils de la diaspora des principaux pays de destination des migrants dont la République de Moldova est le pays d'origine seront bientôt disponibles et pourront être utilisés de nombreuses manières : aussi bien pour mieux aider les migrants vulnérables que pour mieux attirer et orienter l'investissement.

Nous sommes convaincus qu'un meilleur échange des données, avant tout entre les pays d'origine et de destination, pourrait servir à consigner l'expérience personnelle vécue par des migrants. Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui (voir A/68/PV.25) que les autorités connaissaient le nom de tous les migrants qui avaient enfreint la loi russe. L'accès à ce type d'informations, par exemple, pourrait permettre à la République de Moldova de mieux informer ses citoyens et de fournir l'aide juridique nécessaire qui profitera aux deux États, et avant tout aux personnes concernées.

Il ne fait aucun doute que la migration est une priorité importante du programme de développement de mon pays. C'est pourquoi la prise en compte de la question des migrations et du développement dans la planification nationale est devenue pour nous un domaine d'activité important. Nous avons apporté des changements systémiques aux effets durables et adopté une approche suivie par toutes les instances gouvernementales. En conséquence, dans chaque ministère et instance publique, un vice-ministre a été chargé de s'occuper des questions liées à la migration et à la diaspora. L'impact de la migration et de la diaspora est pris en compte en amont dans toutes les nouvelles politiques publiques afin d'évaluer les éventuels effets de la migration sur nos ressortissants à l'étranger, et des instruments spécifiques ont été mis au point pour établir une liste d'éléments à vérifier relative à l'impact de la migration.

La coopération régionale est essentielle à la gestion des migrations. Une des priorités de notre gouvernement est de conclure des accords bilatéraux et d'établir un cadre de coopération au niveau régional. L'objectif des accords passés ainsi avec les pays voisins est de renforcer les mesures concernant la protection sociale, l'aide humanitaire mutuelle, l'emploi et le respect des droits des migrants, entre autres. La République de Moldova a conclu une vingtaine d'accords bilatéraux de ce type et est déterminée à faire progresser cette pratique.

Le Gouvernement de la République de Moldova réaffirme l'importance des migrations pour le

programme de développement pour l'après-2015 et considère que de nouvelles mesures devraient être prises pour réduire les effets négatifs des migrations par l'application de politiques plus efficaces.

Le dialogue s'avère être un moyen efficace de contribuer à la réalisation de ces objectifs, et nous espérons qu'il sera à l'avenir diversifié et renforcé.

**M. Wiredu** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Gouvernement ghanéen, remercier sincèrement l'Assemblée générale d'avoir organisé ce deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Je suis également reconnaissant de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant l'Assemblée.

Les questions qui retiennent notre attention dans le cadre de ce Dialogue présentent un intérêt pour le développement mondial et national, qu'elles concernent la planification nationale, les droits de l'homme ou la prise de décisions en matière de politiques, entre autres. L'histoire illustre bien les énormes contributions des migrants au développement considérable, à la paix et à la sécurité de grands pays. C'est en raison de l'importance des migrations pour le développement mondial et national que le Ghana a activement participé au premier Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement et participe également au Dialogue d'aujourd'hui. Les objectifs et résultats attendus de ce Dialogue présentent, d'après nous, un intérêt en vue d'optimiser les avantages que présentent les migrations pour le développement, tout en en réduisant les répercussions négatives.

Plusieurs mesures sont possibles à l'échelle internationale, notamment la promotion de la migration circulaire et la facilitation de l'obtention des visas pour optimiser les avantages des migrations, ainsi que des accords de réadmission et des dispositifs pour le rapatriement volontaire afin de faciliter la réintégration. La migration circulaire est de plus en plus considérée par les décideurs comme une solution permettant de faire des migrations internationales une situation avantageuse pour tous, dans laquelle un pays de destination peut répondre aux besoins de son marché de l'emploi national et un pays d'origine peut tirer parti des envois de fonds et des connaissances techniques. Les migrants peuvent eux-mêmes améliorer leurs conditions de vie sans être en permanence éloignés de leur famille.

Néanmoins, certaines dispositions de ces accords font qu'il est difficile pour les pays en développement

de tirer profit de la migration circulaire. Le Ghana est à la fois un pays de destination et un pays d'origine pour les migrations internationales, et la diaspora compterait près de 3 millions de Ghanéens. Les populations d'immigrants comprennent quant à elles un nombre considérable de citoyens et migrants économiques de pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Cela est le résultat de guerres civiles et de plusieurs situations d'après-conflit liées au contexte politique et aux conditions de sécurité qu'ont connues des États frontaliers du Ghana, notamment le Libéria, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger.

Le Ghana a réaffirmé son attachement à la gouvernance des migrations internationales quand le Gouvernement a décidé d'accéder à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, laquelle vise, notamment, à protéger le droit des travailleurs migrants à la dignité et à la garantie d'une procédure régulière.

Le Ghana a récemment ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

En tant qu'État, le Ghana continue de s'attacher à promouvoir et protéger les intérêts et le bien-être de ses compatriotes à l'étranger par l'entremise de ses missions diplomatiques et consulats. Pour aider ses ressortissants à être en mesure de contribuer considérablement au programme de développement national, le Ghana a créé en août 2012 une unité de soutien de la diaspora, avec l'aide technique de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui se veut être une entité intersectorielle multipartite coordonnée par le Ministère des affaires étrangères et de l'intégration, et ce dans le but de faire participer la diaspora ghanéenne au développement national. En collaboration avec les institutions publiques compétentes, l'unité de soutien de la diaspora vise à fournir, par le biais de son site Web et des plateformes de médias sociaux, un guichet unique pour faciliter la diffusion de l'information, les demandes de double nationalité, les transferts de fonds, les investissements, le commerce, l'enregistrement des entreprises, la mobilité de la main-d'œuvre et la réinsertion professionnelle.

Le Ghana reconnaît le caractère mondial des migrations internationales, et affirme qu'elles



constituent un phénomène dont l'ampleur et la diversité s'intensifient. Le Ghana, pour sa part, estime que la migration internationale peut se révéler être une force positive pour le développement, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination, à condition qu'elle soit étayée par les bonnes politiques. Au titre du Programme de croissance et de développement partagés du Ghana pour la période 2010-2013, des efforts ont été faits pour mettre en place un cadre institutionnel global de gestion des migrations, permettant d'harmoniser les inscriptions, de créer une base de données complète et de renforcer les capacités humaines et techniques des institutions en charge des questions de migration en vue d'améliorer la gestion des migrations.

Dans le droit fil de ces idées, le Service des migrations du Ministère de l'intérieur coordonne les efforts visant à mener le processus d'élaboration des politiques à sa conclusion logique. Un projet de politique nationale relative à la migration a été soumis pour examen au Gouvernement ghanéen et, s'il est approuvé, sera soumis au Parlement afin de recueillir l'appui législatif nécessaire. Ce projet prévoit, entre autres, la création d'une commission nationale des migrations qui s'occupera des migrations internes et externes.

Concernant les initiatives et mesures politiques, il importe de préciser que la politique nationale ghanéenne en matière de population contient des éléments importants sur la migration. Le recensement national de la population de 2010 a cerné les problèmes dignes d'intérêt relatifs aux migrations en vue de concourir à l'élaboration des politiques. Il est à noter que le Service des migrations du Ghana a adopté un plan stratégique à long terme pour l'exécution de ses mandats institutionnels. À cet égard, ce service a mis sur pied le Bureau de gestion des migrations du Ghana, doté de trois divisions. La première se concentre sur la lutte contre la traite et le trafic de migrants grâce à l'adoption d'un plan opérationnel destiné à garantir le respect par le Ghana de normes internationales minimales. La deuxième, à savoir le Bureau d'information sur les migrations, est chargée de limiter la migration illégale et de promouvoir la migration légale par la collecte d'informations, la sensibilisation du public et l'éducation aux dangers de la migration clandestine et aux avantages de la migration légale. La troisième division est une section qui traite de la question des réfugiés et collabore avec l'Office ghanéen pour les réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'OIM aux fins de la protection des réfugiés et de la mise en œuvre de la

politique gouvernementale sur la réinsertion locale des réfugiés.

En tant que pays en développement, le Ghana est d'accord avec la communauté des nations sur les préoccupations que suscitent l'augmentation de la migration clandestine ainsi que l'exploitation et la maltraitance des migrants en situation irrégulière. Ces derniers temps, le Ghana a enregistré plusieurs cas de mauvais traitements et de violations des droits de l'homme à l'encontre de Ghanéens qui sont recrutés pour travailler comme domestiques dans certains pays du golfe Arabe. Nous exhortons la communauté internationale à poursuivre ses efforts de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, notamment des femmes et des enfants, aux niveaux bilatéral, régional, national et mondial. Il est intéressant de mentionner qu'en juillet 2012, le Parlement ghanéen a adopté une loi érigeant en crime le trafic de migrants, qui déshumanise terriblement la dignité de l'individu.

J'aimerais terminer en rappelant que le Ghana est disposé et prêt à collaborer avec l'ONU et d'autres organisations, comme l'OIM et le Groupe mondial sur la migration, afin de poursuivre l'examen des questions relatives au développement et aux migrations internationales.

Avant de regagner ma place, je voudrais profiter de l'occasion pour dire que le Ghana se joint à divers pays dans le monde pour transmettre ses plus sincères condoléances aux familles des victimes de la tragédie survenue ce matin en Méditerranée. Que les âmes de ceux qui ont péri reposent en paix.

**M. Wijeratne** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Ministre de la défense, de la sécurité nationale et de l'immigration de la République des Fidji, au nom du Groupe des 77 et de la Chine (*voir A/68/PV.25*).

L'adoption ce matin de la Déclaration (résolution 68/4) est une étape importante en vue de l'intégration de la migration et du développement au programme de développement mondial. À mon tour, je tiens à féliciter la délégation mexicaine d'avoir dirigé les consultations sur le projet de déclaration, et je salue la contribution de tous les États à ce document tourné vers l'avenir. Le rapport du Secrétaire général (A/68/190) sur ce thème contient de précieuses informations pour toutes les parties prenantes, et décrit l'état de préparation du système des Nations Unies pour faire

face aux problèmes actuels et futurs liés aux migrations et d'en optimiser les avantages pour le développement.

Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement est un processus multilatéral très important sur la migration. Il est à noter que le premier Dialogue de haut niveau, organisé en 2006, avait donné naissance au Forum mondial sur la migration et le développement, qui est devenu désormais une instance fort utile pour débattre de questions importantes relatives à la migration et au développement.

Mon pays accorde beaucoup d'importance à ce sujet. Sri Lanka a ratifié en 1996 la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et a été élue au nombre des 14 membres du Comité pour les travailleurs migrants, tout d'abord en 2009 puis de nouveau en 2013.

Pour Sri Lanka, la migration circulaire des travailleurs est devenue un phénomène très important. Sur une population totale de 20,3 millions d'habitants, environ 1,7 million sont employés à l'étranger comme travailleurs contractuels.

Cela représente 21 % de la population active du pays. Par ailleurs, en 2012, les Sri-lankais qui travaillent à l'étranger ont transféré des fonds d'un montant total de 6,1 milliards de dollars, ce qui représente 35 % de nos recettes en devises. Inutile de le préciser, il s'agit actuellement d'une source très importante de devises pour le pays. Un aspect très important de cette migration est que les revenus provenant d'emplois à l'étranger ont été même transférés dans les régions les plus reculées de Sri Lanka. Dans de nombreux cas, ces revenus se sont avérés plus efficaces que l'aide au développement s'agissant de réduire la pauvreté.

Quarante-neuf pour cent des travailleurs migrants sri-lankais sont des femmes. La protection des travailleuses migrantes et des enfants qu'elles laissent au pays est au cœur du plan directeur du Gouvernement sur les migrations. À cet égard, le Gouvernement a récemment décidé qu'avant le départ du pays de toutes les mères qui souhaitent émigrer, un rapport détaillé sur leur situation familiale doit être établi. Cela permettra de s'assurer que des dispositions fermes garantissant la protection et le bien-être des enfants qu'elles laissent au pays ont été prises. Sri Lanka a également établi avec Rata Viruwo – ce qui signifie « héros à l'étranger » –, un réseau actif à l'échelle de l'île et composé des plus

proches parents de tous les travailleurs migrants, un partenariat en vue de se pencher sur la question des besoins des familles restées au pays.

Des plans sont en cours pour accroître le nombre de travailleurs sri-lankais qualifiés qui peuvent prétendre à un emploi sur le marché du travail à l'étranger. De nombreuses initiatives parrainées par le Gouvernement visent à développer les compétences des femmes et des jeunes qui souhaitent émigrer, afin de les doter de compétences recherchées sur les marchés étrangers.

Sri Lanka, qui accueillera la Conférence mondiale sur la jeunesse en 2014, se félicite du thème choisi pour la Journée internationale de la jeunesse en 2013 : « Migrations des jeunes : Faire avancer le développement ». En plus des défis communs liés au développement auxquels les jeunes sont confrontés partout dans le monde, en particulier ceux qui vivent dans les pays en développement, il convient de reconnaître que les jeunes migrants connaissent des problèmes qui leur sont spécifiques. La Conférence sur la jeunesse se penchera sur les moyens d'intégrer la question des jeunes dans les objectifs de développement adoptés au niveau international. Nous nous félicitons de l'engagement des parties prenantes à réaffirmer l'importance des migrations et du développement.

Nous collaborons étroitement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de projets relatifs aux migrants. L'OIM fournit une assistance technique pour former les fonctionnaires chargés de l'immigration, de la sécurité des frontières et du bien-être des migrants. L'OIM a également aidé Sri Lanka à mettre en place, en 2008, un centre national des statistiques migratoires au sein du Ministère du recensement et de la statistique. De même, l'OIT nous a aidés à élaborer une politique nationale sur la migration de la main-d'œuvre en 2008, une première en Asie du Sud.

Les 3 et 4 décembre 2013, Sri Lanka accueillera un dialogue régional, organisé en collaboration avec ONU-Femmes, en vue d'élaborer un contrat-type pour les migrantes employées comme travailleuses domestiques. Des hauts fonctionnaires des pays d'origine en Asie et des pays de destination au Moyen-Orient participeront à ce dialogue. Nous espérons pouvoir parvenir à un consensus à cette occasion.

Sri Lanka réitère son engagement à promouvoir toutes les conventions internationales pertinentes

relatives aux migrations. Cependant, nous sommes convaincus qu'il convient de mettre en place un mécanisme plus efficace pour faire le suivi de la mise en œuvre de ces conventions, aussi bien par les pays d'origine que par les pays de destination. En sa qualité de membre du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, Sri Lanka contribuera à ses travaux pour que les migrations soient dûment

prises en considération en tant que l'un des domaines prioritaires du programme de développement mondial pour l'après-2015.

Nous nous réjouissons à la perspective d'assurer à tous les migrants des conditions de vie et de travail sûres et décentes.

*La séance est levée à 18 h 10.*